

**CONTRAT URBAIN
DE COHESION SOCIALE**

2007/2009

**COMMUNE
DU BLANC-MESNIL**

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 / 2009
COMMUNE DU BLANC-MESNIL**

Entre l'Etat,

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune du Blanc-Mesnil

représentée par son maire, M. Daniel FEURTET

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2006 habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de **316 300 €**, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Au Blanc-Mesnil, le 21 mars 2007

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Signé

Jean-François CORDET

Pour la commune du Blanc-Mesnil

Le maire,

Signé

Daniel FEURTET

SOMMAIRE

I. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE	1
1. Présentation de la commune	1
2. Géographie d'intervention prioritaires et intercommunalité de projets.	1
A. Les quartiers du nord de la ville.	3
B. Les quartiers du sud de la ville.	4
C. Les quartiers du centre de la ville.....	5
3. Aspects socio démographiques des périmètres prioritaires (source : Division population, mission démographique 10/07/06)	6
A. La population.....	6
B. Généralités	7
C. Activité/inactivité	7
D. Le chômage selon l'âge et le sexe	8
E. La formation	8
F. Activité économique	9
G. Revenu Minimum d'insertion (sources CAF)	9
4. Eléments de bilan.....	10
A. HABITAT ET CADRE DE VIE.....	10
a. Opération de Renouvellement Urbain (ORU) : les quartiers nord et leur restructuration	10
b. Gestion Urbaine de Proximité.	10
c. La Régie de quartier	12
d. Le Programme Local de l'Habitat (PLH)	12
B. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	13
C. VOLET EDUCATIF	15
D. SANTE	20
E. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	23
1. CITOYENNETE	23
2. PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....	33
F. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	36
1. Club de prévention : GRAJAR 93.....	36
2. La Maison des Tilleuls	36
3. Mission droit des femmes.....	36
II. LES PROGRAMMES D' ACTIONS PLURIANNUELS	37
1. HABITAT ET CADRE DE VIE.....	37
Partenaires et territoires d'intervention	37
Enjeux et objectifs	37
A. Programme de Rénovation Urbaine.....	37
B. Gestion urbaine de proximité.....	38
C. Régie de quartier	40
D. Le Programme Local de l'Habitat.....	41
E. Les transports	41
Programmes d'actions « habitat et cadre de vie »	42
2. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	47

Partenaires et territoires d'intervention	47
Enjeux et objectifs	47
Programmes d'actions « emploi et développement économique »	50
3. VOLET EDUCATIF	52
Intervenants et territoires d'intervention	52
Enjeux et objectifs	52
Programmes d'actions	52
4. SANTE	55
Intervenants et territoires d'intervention	55
Enjeux et objectifs	55
5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	59
Partenaires et territoires d'intervention	59
Enjeux et objectifs	59
Programmes d'actions « citoyenneté et prévention de la délinquance »	62
6 .LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	64
Partenaires et territoires d'intervention	64
Enjeux et objectifs	64
Programmes d'actions thématique.....	64
 III. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	 66
1. Concertation autour du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.....	66
2. Modalités de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.....	66
A. Le comité de pilotage	66
B. La programmation annuelle.....	67
C. La convention pluriannuelle	67
D. Le comité technique	67
E. La direction de projet	67
F. Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.....	68
3. Evaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.....	69
A. Les principes de l'évaluation.....	69
B. La mise en œuvre de l'évaluation.....	69

I. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

1. Présentation de la commune

Après quinze ans de stabilisation de la population autour de 47 000 habitants, le nombre d'habitants est évalué à **51 500 habitants** en 2005¹, sur 805 hectares, ce qui correspond à une augmentation de plus de 3 000 habitants depuis 1999.

Depuis 1999, l'habitat sur la ville s'est donc densifié et la ville comptait 19 000 logements en 2004 (estimation de l'Insee). Entre 1999 et 2003, environ 645 constructions nouvelles ont été réalisées sur la commune, particulièrement en accession à la propriété. D'autres réalisations sont à venir dont 148 logements prévus sur la ZAC Cœur de Ville et l'aménagement de la zone d'activités de la Molette. Malgré ces récentes constructions, la pénurie de logements existe sur le Blanc-Mesnil. Le nombre de demandeurs de logements reste élevé : 1 501 en 2004.

Les tendances socio-démographiques de la commune sont représentatives des caractéristiques propres à la Seine-Saint-Denis : population jeune, croissance du chômage, progression de la proportion de ressortissants étrangers. La taille des ménages est en baisse. Le nombre de logements a augmenté, mais le taux de vacance est relativement peu élevé (inférieur à celui du département). La mobilité de la population est importante ; un fort renouvellement est observé (les migrants externes représentent un tiers de la population actuelle)

La Ville souffre de fortes coupures urbaines : la voie ferrée, qui sépare le sud du reste de la commune, l'autoroute A3 à l'Est, l'autoroute A1 au nord-ouest, et la RN2 qui traverse Blanc-Mesnil d'est en ouest.

2. Géographie d'intervention prioritaires et intercommunalité de projets.

Blanc-Mesnil voit, depuis ces dix dernières années, sur les quartiers Nord de la Ville, des interventions majeures d'opérations d'amélioration de l'habitat, avec une continuité d'actions sur les aménagements extérieurs, publics ou privés. De nombreuses opérations sur le bâti ont été menées : Cité du 212 Germain Dorel (restructuration lourde par la SA d'HLM Abeille Efidis : 265 logements à la fin de l'opération), grand ensemble des Tilleuls (2752 logements répartis chez 3 bailleurs : SCIC devenue Icade Patrimoine, SA d'hlm La Lutèce Aotep-groupe Ocil devenue France Habitation, Domaxis sur l'ancien patrimoine Société Nationale Immobilière). Icade a procédé à des travaux d'amélioration sur l'ensemble de son patrimoine. La Lutèce a engagé une réhabilitation PALULOS. Les réhabilitations sont suivies d'opérations de résidentialisations qui sont achevées, en cours ou programmées.

Bien que construit sur le modèle du grand-ensemble, la structure du quartier des Tilleuls permet de retravailler l'espace à l'échelle des îlots sans nécessairement engager de démolition, notamment par la restructuration foncière et l'aménagement public des voiries, partiellement réalisés dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU).

Des projets sur les équipements publics ont été réalisés (Maison des Tilleuls, Espace emploi formation, etc.) mais le travail reste à poursuivre et à développer dans le Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

¹ Estimation au 1^{er} décembre 2005

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Blanc-Mesnil se trouve également, dans sa partie nord en Zone Franche Urbaine (ZFU).

Les diagnostics urbains, menés depuis 1994 et approfondis en 2004 dans le cadre de l'élaboration du PRU en concertation avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les habitants, permettent d'envisager pour la période 2006 - 2011 des interventions significatives dans le nord et, davantage, dans le sud du Blanc-Mesnil autour des axes suivants :

- aménagement urbain public,
- désenclavement,
- rétrocession et de requalification de voiries
- réhabilitation et de résidentialisation
- démolition et reconstruction

Depuis plus d'un an, suite à une dégradation des conditions de vie dans le centre de la ville (secteurs Sous Coudray, Pasteur et Pierre Sénard), une dynamique municipale, de type développement social urbain, est en œuvre dans ce secteur. Aujourd'hui, celui-ci semble devoir relever, à titre prioritaire, de la politique de la ville.

En novembre 2005, ce secteur de la ville a particulièrement été touché par les violences. Les habitants, particulièrement les jeunes, réclament une attention particulière et une prise en compte des problématiques qu'ils rencontrent.

Ces trois parties de la ville, rassemblent à elles seules 2 734 habitants sur les 51 200 que compte Blanc-Mesnil et méritent donc une attention particulière en matière de développement économique, social et urbain et de présence des services publics.

Intercommunalité de projets avec la ville de Dugny.

Une coopération est en œuvre entre la partie nord de la ville et le quartier du Pont-Yblon à Dugny, sur la base d'une intercommunalité de projets. Celle-ci a pris forme autour de problématiques communes pour lesquelles un travail conjoint a permis de rendre encore plus lisible l'action publique sur ce territoire.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), la régie de quartier a apporté des solutions intercommunales concernant l'entretien, la veille sociale et technique en soirée, en favorisant l'insertion économique de certains habitants.

Une redéfinition de la carte scolaire sur ce secteur est toujours en discussion pour l'accueil réciproque d'enfants d'âge maternelle et primaire dans les écoles du quartier des deux villes.

Des coopérations se sont également développées dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFU et de l'Atelier Santé Ville (ASV), deux dispositifs intercommunaux. Dans le domaine des services de proximité et de santé, il a été recherché une complémentarité des services existants entre le pôle de Dugny et le pôle de services et de santé de Blanc-Mesnil créé en 2000, le dernier projet en date étant la création d'une PMI intercommunale.

Autour des activités de la Maison Pour Tous « Chemin Notre Dame », comme avec le foyer de travailleurs migrants « Manouchian », pour lequel un travail de restructuration est engagé, un partenariat nécessite d'être renforcé.

Sur le commerce de proximité, le long de l'axe RN2, une continuité urbaine, une valorisation et une synergie commune sont à développer. Sur le centre commercial des Tilleuls une convention

entre la Ville du Blanc-Mesnil, Icade Patrimoine et les associations du grand ensemble des Tilleuls a été signée en janvier 2006 portant sur les conditions d'organisation des actions de dynamisation économique et sociale du quartier.

Les autres coopérations intercommunales.

Une coopération intercommunale est en place avec les villes membres du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) que sont Aulnay-Sous-Bois, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Jusqu'ici, ce syndicat à vocation multiple a orienté son action essentiellement vers la réalisation d'équipements touchant aux ordures ménagères, aux cimetières, aux équipements de sports et de loisirs, ainsi qu'aux adultes handicapés, à la formation professionnelle du personnel communal.

Des actions d'information et d'éducation aux conduites écologiques (collecte, destruction et recyclage des déchets) sont aussi envisagées.

A. Les quartiers du nord de la ville.

Ce secteur comprend les territoires de la ZUS élargis au territoire du PRU, à savoir :

- la cité Floréal Aviation,
- la résidence Germain Dorel,
- la foyer de travailleurs migrants Manouchian
- l'ensemble des Tilleuls (cités Espace et Azur, cité des Tilleuls)
- la cité Alizard

Ce territoire, situé entre l'autoroute A1 et la RN2 longe l'aéroport du Bourget, ainsi que le grand ensemble des Tilleuls. Cette unité territoriale de 120 hectares accueille le tiers de la population au sein de plusieurs entités d'habitat dont principalement :

- **La cité Floréal-Aviation** gérée par la Résidence Urbaine de France. Elle compte 432 logements. Construite en 1972, elle a fait l'objet, au cours du dernier Contrat de Ville, d'une réhabilitation conséquente sur le bâti. **Une troisième tranche portera sur le réaménagement du parking nord.** L'organisation du stationnement résidentiel et les aménagements liés à l'autoroute A1 seront deux aspects importants pour ces réaménagements.
- **La résidence Germain Dorel**, avenue du 8 Mai 1945, construite en 1933. Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1996. De 1997 à 2001, elle a été réhabilitée avec une opération « tiroir », 490 petits logements HBM ont été restructurés et la résidence comprend maintenant 265 logements PLA/PLATS. Cette opération a permis de développer de nombreux projets d'accompagnement : revitalisation des commerces, amélioration et développement des services de proximité, appui aux associations locales ...

Des projets complémentaires confirment la volonté du bailleur et de la ville de poursuivre les efforts engagés, concernant notamment :

- le désenclavement, par le désaxement de la rue du Chemin Notre Dame
- la réalisation de parking

- **Le foyer de travailleurs migrants « Manouchian »** a été repris en gestion directe par l'OPH 93 en 1998. Les conditions de logement du foyer (240 logements) ne posent plus de problème de salubrité mais des travaux de réhabilitation sont encore nécessaires. Une opération de réhabilitation est programmée. La réflexion sur le programme de travaux doit se poursuivre. Ce projet fera l'objet d'un avenant à la convention PRU.
- **L'ensemble des Tilleuls** (2 752 logements) partagé par trois bailleurs : Icade patrimoine, la Société France Habitation et Domaxis/Pax Progrès Palas sur l'ancien patrimoine de la Société Nationale Immobilière. Les Tilleuls sont marqués par une cohabitation de résidents intégrés à la vie sociale et locale et de résidents non intégrés.

Icade a procédé à des travaux d'amélioration sur son patrimoine..

Concernant le patrimoine de France Habitation, la réhabilitation de la cité Espace est achevée. Elle s'est poursuivie par le réaménagement complet des espaces extérieurs et par des travaux de résidentialisation qui se sont achevés en 2004.

Les travaux sur le bâti se sont poursuivis par le réaménagement des espaces extérieurs (création d'aires de jeux, recomposition des espaces verts et des lieux de stationnements). Un équipement pour les jeunes (terrain de jeux de proximité) dans le cadre des projets de quartiers sensibles a été réalisé.

Sur la cité Azur, les travaux ont démarré en avril 2004, ils sont en phase de finalisation. L'amélioration de l'entretien et de la gestion de proximité restent à travailler avec le bailleur.

- **La cité Alizard** a été construite en 1975. Sa réhabilitation reste nécessaire, même si cette opération n'a pas été retenue en comité d'engagement du PRU car elle se situe en dehors du périmètre ZUS. Les partenaires ainsi que le comité d'engagement ont convenu de l'importance d'une réhabilitation et d'une résidentialisation de la cité et souhaitent que les crédits de droit commun soient mobilisés dans cette optique.

Enfin, les établissements scolaires des quartiers nord ont été classés en Réseau d'Education Prioritaire (PRE), autour des collèges Descartes et Mandela. L'élaboration des contrats de réussite permet aujourd'hui aux équipes éducatives de travailler de manière plus cohérente.

B. Les quartiers du sud de la ville.

Le secteur sud est caractérisé par une forte coupure urbaine, mais aussi par un attachement fort des habitants au quartier. La voie ferrée isole le secteur sud du reste de la commune, et n'offre qu'un point de passage entre les deux parties de la Ville (un pont piéton et routier). Le quartier sud paraît d'autant plus loin du centre que les accès en transports en commun ne sont pas satisfaisants, et que le taux de motorisation des ménages est faible (40% des ménages sont sans voiture sur certains îlots).

Le secteur sud est lui-même coupé en deux par l'avenue Paul Vaillant Couturier (RD115), avec au nord de l'avenue un tissu pavillonnaire et une majorité de cités d'habitat social (Cité Montillet, 4 tours (le long de la RD115), cité Blés d'Or et Casanova (plus au sud) et au sud de l'avenue un tissu pavillonnaire dense. La majorité de la population est locataire en HLM.

Un habitat social de conception économique, peu diversifié en terme de typologie, marque fortement le quartier.

Le diagnostic urbain montre que le quartier est conforté dans une logique d'enclavement. Il est victime d'une certaine stigmatisation : logique circulatoire en boucle, manque de liaisons avec le quartier environnant, enceinte au pourtour constituée de clôtures et de murs continus, espaces libres peu valorisés, emprise importante et mal calibrée du stationnement. Cependant, ce quartier possède des qualités appréciées par ses habitants : l'échelle de son bâti, sa forme urbaine aérée, la présence des espaces verts, le mail arboré.

La ville a obtenu l'inscription au PRU d'un secteur au sud de la commune (article 6 dérogatoire de la loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, 2003) au vu de difficultés identiques à celles des sites sensibles prioritaires.

Les quartiers retenus dans le cadre du CUCS comprennent :

- la cité D. Casanova
- la cité des 15 Arpents
- la cité Voie Verte
- la cité P. Montillet
- la cité des 4 Tours

Ces sites sont de formes urbaines différentes mais de forte proximité (les cités Montillet et 4 Tours sont à 100 mètres de distance du secteur Casanova). Les cités fonctionnent en inter-relations du point de vue des équilibres sociaux, de l'offre de logement et des processus de valorisation ou de dévalorisation.

La requalification de l'habitat est un enjeu central dans le sud de la commune. Les opérations les plus urgentes sont les suivantes : reconstruction-démolition de la cité Casanova, réhabilitations lourdes des cités 15 Arpents et Voie Verte, poursuite de la reconstruction-démolition de la cité Montillet (en cours), restructuration des espaces extérieurs de la cité des 4 tours (déjà réhabilitée), aménagement de la rue Jean Jaurès (pour améliorer l'accès aux équipements et à la cité Montillet).

Elles se présentent ainsi :

- **La cité Pierre Montillet (SA d'HLM EMMAUS).** L'opération de reconstruction-démolition de la cité P. Montillet, desservie par l'avenue Paul Vaillant Couturier au nord et l'avenue Jean Jaurès à l'ouest, est actuellement en cours de réalisation. 216 logements ont été démolis et 246 logements sont déjà reconstruits. Le projet prévoit la reconstruction complète des 374 logements démolis afin de ne pas diminuer le nombre de logements sociaux dont une partie sur un autre site (avenue Surcouf pour 21 logements). L'achèvement des opérations qui doit intervenir dans le cadre du PRU comprend 158 logements encore à démolir et 107 restant à construire.
- **L'ensemble formé par les cités voie Verte (SA d'HLM EMMAUS) Danièle Casanova et 15 Arpents (OPIEVOY).** Cet ensemble immobilier souffre d'une dégradation problématique de l'habitat. Il se situe à l'extrême sud de la commune, en bordure de l'A3, et comprend 655 logements, gérés par deux bailleurs : l'Opievoy et la SA d'HLM Emmaüs.

Le patrimoine a été construit en 1957 à 1963, et n'a jamais été réhabilité du fait de l'ampleur des travaux et des incertitudes de financement. De ce fait, là où les loyers sont bas (Casanova), le parc s'est spécialisé dans l'accueil des ménages en grande difficulté.

La composition urbaine autour du mail planté est de bonne qualité, cependant les dysfonctionnements sont nombreux.

- **Cité des 4 Tours (OPIEVOY).** La cité est composée de 4 tours et de bâtiments bas (769 logements) et forme à elle seule un petit quartier. La réhabilitation du bâti est terminée. Les espaces extérieurs et les espaces publics restent à améliorer. La cité, traversée par le mail J. Decour et abordée par la RD 115 se trouve être un lieu stratégique pour l'ensemble au sud de Blanc-Mesnil.

Bien que cette cité aie été écartée du PRU, elle doit rester l'objet d'une grande attention.

C. Les quartiers du centre de la ville.

Ce secteur comprend les cités « Pasteur », « Sous Coudray » et « Pierre Sémard ».

La route départementale, l'avenue Pasteur, est en cours de remodelage avec le rétrécissement de la chaussée, la création d'une piste cyclable, la sécurisation du carrefour pour le passage des écoliers, la plantation d'arbres. Les travaux devraient s'achever en juin 2007.

Le territoire bénéficie d'un réseau de transport :

- Le R.E.R. ligne (Paris-Roissy) qui dessert la gare de Drancy située à 20 minutes de marche ; la gare du Blanc-Mesnil située à quinze minutes de marche.
- 3 lignes d'autobus ; les lignes 607AB et 348 qui passent aux abords du territoire, la ligne 620 qui pénètre dans le territoire.

- **La cité Pasteur (OPIEVOY).** Elle est composée de 282 logements construits entre 1972 et 1978, dont 197 logements dans des bâtiments de 4 étages et 85 répartis dans deux tours de onze étages. Une réhabilitation a eu lieu en 1998 concernant les bâtiments de 4 étages. La réfection du ravalement et des parties communes a été réalisée.

- **La cité du Sous Coudray (S.C.I.C. Habitat Ile de France).** Elle est composée de 280 logements dans des bâtiments de 4 étages. Des travaux de réhabilitation ont été effectués avec le changement des fenêtres et le ravalement des immeubles.

Un immeuble appartenant à la Sablière est fermé depuis juin 2006. Il servait de foyer logement au personnel de la SNCF. Actuellement muré, il est en attente d'un projet de démolition et de reconstruction de 29 logements sociaux.

Sur le site se trouve également une maison de retraite « Gaston Monmousseau ». Elle accueille une population de personnes âgées nécessitant un suivi médicalisé.

Les commerces de proximité

Le long de l'avenue qui borde la résidence Pasteur, différents commerces de proximité sont implantés, Tabac presse, Halle aux fruits, superette, coiffeur, restauration rapide, café brasserie.

Economique

En bordure de territoire la Z.I du Coudray, regroupe principalement des sièges sociaux et des PME, cependant les emplois ne bénéficient pas suffisamment aux habitants de la ville.

3. Aspects socio démographiques des périmètres prioritaires (source : Division population, mission démographique 10/07/06)

A. La population

	1999	1^{er} déc. 2005 (estimation)
Population totale	47 079	51 500

En terme d'emploi, le chômage est reparti à la hausse après une période de repli entre 2000 et 2001². La situation s'est à nouveau dégradée et le taux de chômage en janvier 2005 a atteint le même niveau qu'en 2000, soit 3 488 chômeurs.

Le chômage de longue durée se confirme. En janvier 2005, 65% des chômeurs recherchent un emploi depuis moins d'un an. Cette proportion était de 69% en janvier 2001. Le chômage de longue

² Les données relatives aux **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** de 2000 à 2005 sont issues de l'ANPE. Elles concernent les demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDI à temps plein (catégories 1+6).

durée (> un an) est donc en progression. Les périodes de recherche d'emploi s'allongent (de 1 à 3 ans), cela concerne un nombre croissant de personnes.

B. Généralités

- La population Blanc-Mesniloise, plus jeune que la moyenne de la France et de l'IDF, à l'image du département, subit néanmoins la même **tendance générale au vieillissement** : L'âge médian évolue à 34 ans en 1999. Nous avons aujourd'hui 3,5 jeunes pour deux personnes âgées. La tendance va donc vers un rapport de trois jeunes pour deux personnes âgées. Cependant, notre population est plus stable que la moyenne des villes du département.
- **La proportion des Blanc-Mesnilois ressortissants étrangers augmente** et se rapproche de la moyenne départementale (18,6 %) : 17,6 % en 1999. Cela signifie que pour chaque tranche de 10 000 Blanc-Mesnilois nous avons 148 étrangers supplémentaires. Le nombre de ménages dont la personne de référence est étrangère augmente et passe, en 1999, à 3 286.

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue ainsi que l'écart entre ménages français et étrangers.

La population étrangère réside particulièrement dans le nord (les Tilleuls et le secteur de l'Abbé Niort particulièrement) et le sud de la ville.

La proportion des moins de 20 ans reste stable, et la proportion des 60 ans et + augmente au détriment des adultes de 20 à 59 ans. Mais, parmi les 20-59 ans, ce sont surtout les jeunes adultes, de 20 à 34 ans, dont la proportion diminue notablement. Les 40-59 ans augmentent, en nombre comme en proportion.

Le nombre de « Jeunes » de 13-29 ans diminue de 1 375 individus. Dans cette tranche d'âge seul les 13/14 ans augmentent.

Des effectifs maternels et élémentaires en forte hausse depuis 2003. Cette augmentation des effectifs s'explique, pour les deux niveaux, par l'arrivée d'une population nouvelle. Plus spécifiquement en maternelle, on note « l'effet millénium » avec un niveau élevé des naissances depuis ces dernières années. Au total, on dénombre respectivement 2 515 et 3 815 enfants.

C. Activité/inactivité

Les types d'activité/inactivité se modifient très sensiblement. Alors que la proportion des 15 ans et plus reste sensiblement égale dans la population totale, **l'activité baisse de 3 points et perd 1300 individus**.

Le taux d'activité passe de 62 à 59 % de la population des 15 ans et plus, sous le double effet de l'augmentation du nombre d'élèves étudiants (plus de 400) et du nombre de retraités (plus de 900). Les actifs se resserrent aux deux extrémités d'âge, au-dessous de 24 ans et au-dessus de 55 ans.

La classe d'âge la plus active, qui était celle des 25/29 ans en 1990, devient celle des 35-39 ans en 1999.

Le taux d'activité de l'ensemble des hommes chute notablement (de 71 à 66 % entre 90 et 99), alors que celui des femmes ne baisse que légèrement de 54,4 à 53,1 %.

- **La structure de l'activité, se modifie notablement.** Sur 100 actifs, la variation est de 5 points : le nombre de chômeurs augmente de 12 à 17 au détriment des actifs ayant un emploi dont le nombre diminue dans la même proportion : de 88 à 83 en 1999. Mais, si le taux de chômage augmente

entre 1990 et 1999, l'amélioration de l'emploi est notable depuis début 2000. Ainsi, le taux de chômage a diminué pour se situer au-dessous de 14 %.

- Les répartitions entre catégories socioprofessionnelles (CSP) se modifient et voient augmenter les catégories d'employés au détriment des catégories d'ouvriers, du fait d'une adaptation des actifs les moins formés à la demande du marché du travail.
- Le taux des actifs ayant un emploi, parmi les 15 ans et plus, tombe de 55% à 49 %. Il récupère deux points, fin 2000, et se situe aujourd'hui à 51 %.
- 9 actifs occupés sur 10 sont salariés. Parmi ces derniers, 87% occupent un emploi stable (68% sont en CDI, 19% sont fonctionnaires titulaires). La situation de l'emploi demeure fragile, avec davantage de « travailleurs pauvres » et un certain nombre d'emplois en CDD (5% en 1990, 8% en 1999). Par ailleurs, entre les deux recensements, la part du travail partiel s'est accrue. Les $\frac{3}{4}$ des salariés à temps partiel sont des femmes (25% sont des hommes, en 1999). Par contre, les CDD concernent autant les hommes que les femmes (7% et 8% en 1999).

D. Le chômage selon l'âge et le sexe

Plus on est jeune plus le taux de chômage est important. Il décroît avec l'âge jusqu'à 55 ans, où ce taux remonte. Néanmoins, les classes d'âge où il augmente de manière remarquable, entre 90 et 99, sont les 15-19 ans et les 30-34 ans. Le taux de chômage des femmes reste toujours plus critique que celui des hommes.

Ce sont les générations de 30-34 ans et 45-49 ans qui ont vu s'accroître de manière substantielle leur nombre de chômeurs. Pour les 15-19 et 20-24 ans, même si les taux de chômage se sont considérablement accrus, les effectifs de chômeurs diminuent entre le début et la fin de période. Les effectifs *actifs* dans ces classes d'âge se sont réduits et les jeunes de 15 à 24 ans, qui arrivent sur le marché du travail avec une faible formation, ont peu de chance de trouver un emploi.

Mais ce qui était vrai pour la période 1990/1999 ne l'est plus forcément aujourd'hui. Là encore, le recensement n'est pas le meilleur outil pour suivre cet indice conjoncturel.

E. La formation

Les variations significatives en la matière sont confirmés par le recensement. Mais, la corrélation entre catégories sociales modestes et niveaux de formation modestes, entraîne un handicap dans la « course » à l'emploi et face au chômage. **L'amélioration de l'emploi à Blanc-Mesnil est là. Elle est cependant, comme en Seine-Saint-Denis, plus lente et tardive que dans le reste du pays. Les indices de pauvreté subsistent et mettront sans doute du temps à s'estomper.**

La scolarisation augmente chez les 16-18 ans et concernant désormais 95 % des effectifs de ces générations (au lieu de 90 % en 1990), ainsi que chez les 19 à 24 ans qui demeurent majoritairement scolarisés en 1999 : 52 % contre 31 % en 1990.

Un bond qualitatif de la formation : Confirmé par les pourcentages en nette augmentation des titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au bac : Bac ou Bac pro = + 22 %, Bac + 2 = + 49 %, Licence et au-delà = + 78 %. Bond important pour les filles, surtout à partir de Bac + 2 et au-delà. Pour les garçons, c'est surtout vrai pour le Bac et le BEPC. **Le pourcentage de non diplômés est en nette régression dans la population de 15 ans et plus, non scolarisée**, qui chute de 17 %, ainsi que la proportion des titulaires d'un certificat d'études (-24 %). Les variations concernent les catégories de faible effectifs. **En effet, les effectifs les plus nombreux des adultes sortis du circuit scolaire, restent d'un niveau de formation inférieur au Bac** : 27 % n'ont aucun diplôme, et 52 % se distribuent entre les CEP, CAP, BEP et BEPC.

F. Activité économique

Depuis ces dernières années, on assiste à une baisse importante de l'offre d'emplois sur le Blanc-Mesnil : l'offre d'emplois est en constante diminution depuis 1995 : plus de 2 000 postes ont disparu entre 1995 et 2003.

La baisse des emplois sur la ville touche surtout le secteur secondaire, particulièrement l'industrie automobile et la fabrication de meubles. En parallèle, le secteur tertiaire se renforce, avec les services et le commerce en tête. En 2003, 75% des emplois sur la ville sont dans le secteur privé, 25% dans le public.

Cependant, depuis trois ans l'attractivité du territoire communal est confirmée. De nombreuses entreprises sollicitent leur arrivée sur la ville.

G. Revenu Minimum d'insertion (sources CAF)

Le Blanc-Mesnil n'est pas épargné par la fragilité sociale qui touche la Seine-Saint-Denis. En 2005, la ville compte **1 496 allocataires du RMI**³, soit une progression de +32,42% depuis 2000. La hausse est particulièrement forte depuis 2003. Les allocataires sont pour la plupart des personnes jeunes, vivant seules, et en situation de chômage. Les plus fortes augmentations entre 2000 et 2004 concernent les personnes de moins de 30 ans, les personnes en couple et les hommes.

L'augmentation du nombre de RMistes a des répercussions sur les prestations complémentaires, telle que le chèque mobilité. En 2003, 257 personnes ont bénéficié de cette prestation (pour un montant total de 57 392 €), ce chiffre a grimpé à 435 en 2004 (pour un montant total de 78 012 €).

4 471 demandes d'aides ont été déposées auprès des services sociaux de la ville et 964 familles ont été reçues en 2004. Les dossiers de surendettement ont presque doublé entre 2003 et 2004, et dans le même temps, les sollicitations ont été particulièrement fortes pour bénéficier des **fonds électricité et téléphone**, ainsi que des **aides alimentaires et financières**.

Il est souvent difficile pour les ménages en difficulté d'accéder à un logement. En 2004, 33% des ménages suivis par le Service Social se trouvaient dans des conditions de logement précaires (hébergés, vivant à l'hôtel, sans domicile fixe...) :

- Seuls trois ménages ont pu être admis en centre d'hébergement,
- Trente trois autres ménages ont été placés en hôtel. Il s'agit majoritairement de familles monoparentales, jusqu'à présent hébergées par la famille ou des amis, à l'hôtel depuis plus d'un an,
- 28 dossiers ont été constitués pour bénéficier du fonds FSL en 2003 et 48 l'ont été en 2004.

Un tiers des allocataires de la CAF vivent sous le seuil de pauvreté. En 2002, 7 786 personnes perçoivent des allocations de la CAF, ce qui représente 1 ménage blanc-mesnilois sur 2. 1 allocataire sur 3 a un revenu inférieur au seuil de pauvreté (650 € pour une personne seule et 1 170 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans). 2 allocataires sur 10 ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté grâce aux prestations sociales.

En 2003, **la moitié des blanc-mesnilois n'est pas imposable**. La part des foyers fiscaux non imposables était de 49% pour le Blanc-Mesnil. Ce taux atteignait 47% pour la Seine-Saint-Denis et 35% pour l'Ile-de-France (en 2002). La part des foyers fiscaux blanc-mesnilois situés dans la première tranche de revenu est passée de 31% en 2001 à 37% en 2003. En 2002, les foyers fiscaux blanc-mesnilois déclarent un revenu moyen de 18 067 € contre 19 973 € sur la Seine-Saint-Denis et 25 843€ pour l'Ile-de-France.

³ Données 2005, mission ville RMI

4. Eléments de bilan.

A. HABITAT ET CADRE DE VIE

a. Opération de Renouvellement Urbain (ORU) : les quartiers nord et leur restructuration

Ces quartiers en ZUS ont bénéficié de multiples interventions de requalification.

Ces dix dernières années, les interventions majeures sur les quartiers Nord de la Ville ont été des opérations d'amélioration de l'habitat, avec une continuité d'actions sur les aménagements extérieurs, publics ou privés. De nombreuses opérations sur le bâti ont été menées : cité du 212 Germain Dorel (restructuration lourde par la SA d'HLM ABEILLE EFIDIS : 265 logements à la fin de l'opération), grand ensemble des Tilleuls (2752 logements répartis chez 3 bailleurs : SCIC devenue ICADE Patrimoine, SA d'HLM La Lutèce AOTEP-groupe OCIL, Domaxis sur l'ancien patrimoine Société Nationale Immobilière). ICADE a procédé à des travaux d'amélioration sur l'ensemble de son patrimoine. La Lutèce a réalisé une réhabilitation PALULOS sur la cité Espace. Les réhabilitations sont suivies d'opérations de résidentialisations qui sont achevées, en cours ou programmées.

Bien que construit sur le modèle du grand-ensemble, la structure du quartier des Tilleuls permet de retravailler l'espace à l'échelle des îlots sans engager nécessairement de démolition, notamment par la restructuration foncière et l'aménagement public des voiries qui ont été partiellement réalisés dans le cadre de l'ORU.

Des projets sur les équipements publics ont été réalisés (Maison des Tilleuls, espace emploi formation, etc.) mais le travail reste à poursuivre et à développer dans le cadre du PRU.

b. Gestion Urbaine de Proximité.

La démarche de GUP est intégrée au fonctionnement municipal depuis plusieurs années. Elle s'inscrit au travers d'actions portant plus particulièrement sur le Nord et le sud de la ville, secteurs qui concentrent la majeure partie des quartiers d'habitat social.

La GUP, définie comme «l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement du quartier », est au cœur d'enjeux fondamentaux pour les habitants.

Les actions à ce jour :

La mise en place de 3 réseaux de gardiens sur 3 secteurs. Les périmètres couverts : au nord, quartier « Chemin Notre Dame » et « Tilleuls », au sud, la GUP intègre l'ensemble des collectifs d'habitat social.

Ces rencontres ont, notamment, pour objectifs :

- de rencontrer les gardiens de patrimoines différents et ainsi d'avoir une réflexion thématique et territoriale à géométrie variable,
- d'échanger sur les pratiques professionnelles de chacun et de valoriser des savoir-faire,
- de répondre aux besoins et préoccupations pour un meilleur exercice de leurs missions,
- de mutualiser les informations relatives au quartier mais également sur les projets en cours et à venir,
- de se forger une culture commune et de mener des actions conjointes,
- d'accentuer sur le volet formation des gardiens.

Rencontres régulières entre les différents partenaires (Ville, les bailleurs, Seapfa, représentants des associations de locataires) sur les questions de Gestion urbaine de proximité

Ces rencontres sont l'occasion de faire un état des lieux régulier sur les zones de dysfonctionnements et sur les avancées en terme de gestion et d'organisation. Elles s'organisent de manière bilatérales Ville / bailleurs ou multilatéralement par des visites de sites inter-bailleurs.

Elles permettent d'effectuer des constats, de partager ensemble les dysfonctionnements de gestion et d'impulser des actions à mettre en place. Elles portent autant sur l'intérieur des bâtiments (halls, parties communes) sur les espaces extérieurs (espaces verts, parkings, chemins piétons...) que sur les relations entre l'espace et le privé des bailleurs et l'espace public.

Mise en place d'un groupe de travail avec les commerçants et le pôle de commerces et de services Tilleuls/Descartes

Dans le cadre de ce groupe de travail, traitant de la dynamique commerciale générale du secteur, est abordée plus spécifiquement la question de la GUP. La propreté et les usages du Centre Commercial des Tilleuls y sont examinés. L'importance est mise sur la fonction de veille et sur les futurs aménagements du Centre Commercial dans le cadre du PRU (aménagement des voiries attenantes et réhabilitation du Centre Commercial).

Mise en place d'une cellule de crise avec l'ensemble des bailleurs

Fort des constats des périodes régulières de dégradations à certains moments clés de l'année (fêtes de fin d'années, 14 juillet, ...) la ville a développé une cellule de veille pour renforcer les échanges avec les bailleurs afin de réduire les risques de dégradations liés, par exemple, à l'exposition trop longue des containers poubelles, le non-enlèvement des épaves...

Cette cellule permet un échange notamment de coordonnées pour les personnels d'astreinte pour une meilleure réactivité.

Réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'actions sur la partie sud de la ville visant à impulser une démarche de Gestion Urbaine de Proximité

Cette démarche vise indirectement à pérenniser les investissements liés notamment à des opérations de réhabilitation et de reconstruction dans les quartiers en difficulté en intervenant durablement sur l'habitat et le cadre de vie par des actions sur : l'entretien et la maintenance des espaces publics et les parties communes des immeubles, la qualité des services urbains, le stationnement et la circulation, le renforcement du lien social...

Ce programme d'actions porte sur l'ensemble des cités du sud de la ville (cités : 4 Tours, Montillet, Casanova, 15 Arpents, Voie Verte, Blés d'Or et Guy Moquet), patrimoine des bailleurs Opievoy et Emmaüs Habitat.

Dans un premier temps, il s'agissait d'effectuer un travail d'observations sur le terrain de juin à octobre 2005, via des entretiens avec des associations, des amicales de locataires et des bailleurs mais aussi un questionnaire individuel distribué auprès de 120 personnes. Ce travail a été suivi dans les premiers mois de 2006, par des confrontations d'avis et de points de vue au cours de réunions publiques entre les professionnels du service public et privé, et des habitants du quartier. Avant d'arriver à la dernière étape, celle d'où ont émergé des propositions collectives visant à améliorer la vie de tous et intégrées à un programme de 26 actions.

Intervention de la régie de quartier qui agit en complémentarité avec les actions de nettoyage de la ville

Dans le cadre de la GUP, des liens réguliers avec la Régie de Quartier du Blanc-Mesnil ont facilité son positionnement notamment sur des actions de nettoyage en complémentarité des actions de la Ville ou des bailleurs. Cela a renforcé la réactivité et la rapidité d'exécution et un plus grand nombre de bailleurs sont aujourd'hui sensibles à faire appel à ce type de structure.

c. La Régie de quartier

Elle a pour mission d'entretenir, d'embellir et de veiller au cadre de vie des quartiers sur lesquels elle intervient.

Pour assurer ses missions, la structure embauche des habitants de Blanc Mesnil, éloignés du marché du travail dit « classique », pour élaborer avec eux des parcours d'insertion socioprofessionnelle.

La régie de quartier propose différents types de postes de travail :

Opérateur de quartier : Nettoyage de voirie ; nettoyage de parties communes ; sortie de containers ; débarrassage de caves ; détagage ; nettoyage à haute pression ; ménage de locaux ; intervention pour l'entretien de jardins chez des particuliers.

Ouvriers en bâtiment second œuvre : peinture de parties communes ; rénovation de parties communes

Médiateur environnemental :

Depuis octobre 2004, la régie de quartier, le bailleur Efidis et la Maison Pour Tous « Chemin Notre Dame » travaillent ensemble à l'entretien d'un potager pédagogique sur la cité « Germain Dorel ». Le terrain a été mis à disposition par le bailleur, qui finance une partie des achats liés à l'entretien du potager. Le potager est entretenu par la médiatrice environnementale et par des opérateurs de quartier.

Des activités pédagogiques ont lieu avec les enfants de la cité. Ces activités du mercredi après midi sont animées par la médiatrice de la régie et par un animateur de la Maison Pour Tous « Chemin Notre Dame ». Les enfants du quartier nettoient le jardin, préparent les semis, mettent en terre, désherbent, arrosent et récoltent les fruits de leur travail.

Cet espace est très investi par les enfants du quartier et certains adultes commencent à se l'approprier. Bien que ce jardin soit un espace ouvert (ce qui est une volonté des animateurs du lieu), il est respecté par tous. Fort du succès de ce premier jardin, la régie de quartier a souhaité recommencer l'expérience sur un autre quartier.

En partenariat avec Icade Commerce, un jardin d'arbres fruitiers nains a été aménagé dans le centre commercial des Tilleuls. Ce jardin quelque peu malmené au démarrage (suite à plusieurs vols) est maintenant reconnu et respecté par la population. Il est aussi entretenu par les enfants du quartier. Durant les mercredis de pluie ou de grand froid, la médiatrice environnementale anime des ateliers sur le respect à l'environnement.

Correspondants de nuit :

- Veille technique et sociale auprès des bailleurs
- Médiation entre voisins
- Prévention
- Aide à la personne

La Régie de quartier a pour principaux clients : les mairies de Blanc Mesnil et de Dugny, les bailleurs : Efidis, France Habitation, la RUF, Icade, Domaxis et Opievoy, et des particuliers habitants le Blanc Mesnil.

La régie de quartier créée en 2000 intervenait à l'époque uniquement sur les quartiers nord de la ville. Depuis 2003, elle intervient sur l'intégralité de la commune. En 2006 la Régie de quartier a embauché près de 50 salariés.

d. Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat est un document d'orientation et de cadrage de la politique locale de l'habitat pour au moins 5 ans. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale en assurant entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il comprend un constat faisant apparaître les dysfonctionnements et les potentialités, puis une réflexion définissant les objectifs et une projection dans le temps des actions et opérations.

Pour mémoire, les 10 axes du PLH de 1995 étaient :

- création d'un observatoire de l'habitat
- acquisitions foncières
- constructions neuves de logements
- réhabilitation de logements dans le parc existant
- accords de partenariat dans le secteur locatif social
- actions en secteur « contrat de ville »
- accompagnement des mutations familiales et prise en charge des situations d'exclusion
- aménagements et équipements autour du logement
- services de proximité et d'accompagnement
- dispositif de suivi et d'évaluation annuelle du PLH.

Globalement, l'ensemble de ces points ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement, notamment en ce qui concerne les acquisitions foncières et la construction de logements dans la ZAC Cœur de Ville et dans le secteur de l'ORU.

B. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La convention ZFU Blanc-Mesnil/Dugny a été signée le 11 octobre 2004.

Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 12 octobre 2006 avec pour objectif la reprise des thèmes abordés dans la convention, afin d'effectuer un bilan et l'élaboration de nouvelles perspectives pour 2007.

Bilan des différentes thématiques inscrites dans la convention territoriale ZFU Blanc-Mesnil/Dugny est le suivant :

- **Communication, information, accompagnement des entreprises implantées en ZFU**

Depuis 2004, la communication a été en direction principalement des acteurs agissant sur le territoire et des entreprises implantées en ZFU: **3 journées d'information sur le dispositif ZFU** ont été organisées (dont une en direction des commerçants des Tilleuls) et **une plaquette d'information** a été réalisée (tirage à 5000 exemplaires en 2006).

A ce jour, **56 visites d'entreprises** ont été menées avec la CCIP de Seine Saint Denis.

Un questionnaire a été envoyé aux entreprises présentes en ZFU afin d'avoir des informations sur les démarches qu'elles ont entreprises en matière d'exonération (taux de retour est d'environ 30%).

Depuis 2004:

- **109** demandes d'**information** ont été faites dont **57%** par des **créateurs d'activité**
- **129** demandes de **locaux commerciaux et petites surfaces bureaux**
- **7** demandes de **terrain viabilisé**
- **76 certificats de domiciliation** ont été délivrés
- **20 nouvelles implantations d'établissements** en ZFU en 2006 (dont 1 transfert)

- **Emploi Insertion Formation**

Dans la convention territoriale ZFU, la ville et l'ensemble des partenaires signataires se sont fixés pour objectif la création de 400 emplois en 5 ans.

Depuis 2004, 65 emplois ont été créés (ce chiffre comprend l'auto emploi, les emplois créés par les associations type centre social et régie de quartier). **En 2007, 113 emplois** auront été créés depuis l'entrée en vigueur du dispositif ZFU.

Dans le cadre de la ZFU diverses actions ont été impulsées:

- ***Création d'un chantier d'insertion «repasserie» piloté par la régie de quartier***
L'ouverture s'est faite le 15 juin 2006.
La repasserie emploie 1 responsable et 2 repasseuses et l'activité permet de mettre en place 3 permanences en direction des comités d'entreprises de Paris NORD, de la ZI du Coudray et de la Mairie. Une offre de services a été faite en direction d'ADP le Bourget.
Le bilan est positif puisque les objectifs fixés ont été multipliés par trois sur les premiers mois d'activité.
Entre novembre 2005 et novembre 2006, la régie de quartier est passée de 22 salariés en insertion à 31 (création de 9 emplois en 1 an).
- ***Convention EDF et développement d'action avec le PLIE, Mission locale***
Réalisation en 2006 d'un film sur les métiers de technicien clientèle. Sur les 12 stagiaires, 2 ont été positionné sur une formation CIPI et embauché par EDF sur le métier de technicien clientèle.
- ***Création de 48 emplois par les halles d'Auchan: travail en partenariat avec les halles d'Auchan, le PLIE et l'ANPE.***
Un travail entre les différents acteurs a été mené sur la définition précise des postes souhaités par les Halles d'Auchan.
Différentes propositions pour la création des 48 postes ont été faites aux Halles d'Auchan: développer un axe alternance (recrutement en amont), un axe méthode de recrutement (test d'habileté par simulation), un axe recrutement direct et un axe formation continue (mise en place d'une passerelle entreprise).
L'action de recrutement et de formation débutera concrètement en février 2007 puisque l'ouverture du magasin est prévue pour fin mai 2007. L'enseigne fera appel à des demandeurs d'emplois de Blanc-Mesnil.
Les postes sont composés de personnes encadrantes, d'employés libre-service et de caissières. Le dispositif du PLIE et l'ANPE vont faire un repérage du public demandeur d'emplois pour les positionner sur les métiers relatifs aux rayons fruits et légumes, poissonnerie, boucherie, boulangerie - pâtisserie et épicerie.
- **Création d'activités**
 - ***Rencontre de l'espace Emploi Formation***
Une journée a été réalisée à l'espace emploi formation en septembre 2005 sur le thème de l'aide à la création d'activités (de l'idée à la création de votre activité). L'objectif de cette journée était de sensibiliser, de susciter des idées en montrant des expériences réussies de création d'activité et d'accompagner les personnes de l'idée au projet afin de favoriser la création d'activité en ZFU et l'auto emploi.
 - ***Projet de base de la création*** (prolongement de la journée sur la création d'activité)
L'acquisition du logiciel Balise permet de pérenniser cette action.
Donner l'envie d'entreprendre (créer son emploi ou son activité), susciter la créativité par la pédagogie de l'exemple (montrer des expériences de création d'activités réunies), favoriser l'émergence de projet (premières idées peuvent déboucher sur un projet de création d'activités ou être réinvesties dans un autre projet professionnel).
 - ***Convention Pôle commerces et services Tilleuls / Descartes : point de situation sur le centre commercial des Tilleuls.***

Signée le 16 janvier 2006, cette convention scelle le partenariat étroit engagé depuis près de 2 ans entre ICADE Patrimoine, la ville, l'association des commerçants des Tilleuls, la régie de quartier, la DDSP, la CCIP 93 sur le dossier de la réhabilitation du centre commercial des Tilleuls et permettra d'autre part d'y intégrer comme nouveau partenaire l'enseigne «les Halles d'Auchan» et ses engagements propres.

La convention a pour objet de préciser les engagements de chacun des signataires, et les objectifs retenus en particulier le développement d'une synergie entre les deux pôles commerciaux que sont le centre commercial des Tilleuls et le pôle de commerces et services, avec les Halles d'Auchan. Sur la zone du centre commercial des Tilleuls, elle vise le maintien du nombre d'emplois existants et favorise son développement économique.

Un groupe de travail se réunit une fois par mois afin d'aborder un thème précis (animation commerciale, sécurité, dispositif ZFU, gestion urbaine de proximité, signalétique...) et de faire un point sur la situation du centre commercial des Tilleuls.

Les différents projets envisagés sur le foncier disponible en ZFU.

Une étude sur l'opportunité d'implanter un immobilier d'entreprises dans la ZFU du Blanc-Mesnil a été lancée en février 2006.

Cette étude comporte 2 phases :

- phase opportunité (validée par les élus)
- phase faisabilité (en cours)

La phase 1 de l'étude menée par le cabinet INTERFACES a conclu à l'opportunité de créer un immobilier partagé à destination des entreprises.

La phase 2 qui a débuté en novembre 2006, étudie les conditions de faisabilité du projet sur les aspects juridiques, financiers, techniques et sur le plan de la promotion économique. Cette étude doit permettre à la Ville de faire le choix de réaliser ou non l'investissement immobilier et de déterminer les conditions de réalisation de l'outil.

L'étude de faisabilité porte sur 2 scénarios suivants:

- -scénario 1: afin d'optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement, une structure immobilière unique (pépinière et hôtel d'activité) est préconisée.
- -scénario 2: réalisation de 2 bâtiments dédiés (pépinière et hôtel d'activité) avec 2 portages juridiques permettant un partage des risques.

C. VOLET EDUCATIF

Quelques données chiffrées.

⇒ **Chiffres**

Taux de réussite

Taux de réussite	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Au DNB collèges publics		68,9	70,4	77,4	67,6	71,1	64,9

Au BAC GT Lycées publics		58,7	55,6	61,0	58,5	64,2	
--------------------------	--	------	------	------	------	------	--

Taux d'incident pour 1000 dans les établissements scolaires

Taux INC Pour 1000 élèves	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Commune collèges publics		19,6	33,1	15,9	27,1	15,6	20,5
Département collèges publics		26,1	23,7	17,5	21,4	22,4	22,1

⇒ Moyens mobilisés / mobilisables

Coût des moyens supplémentaires mis en place dans le cadre de la politique de l'éducation prioritaire.

Crédits de droit commun	Durant la période du Contrat de Ville						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dispositifs							
Emplois enseignants ZEP	739 865	748 131	697 526	832 218	806 496	660 723	
Indemnité ZEP	203 094	237 912	246 848	247 965	235 679	239 029	
TOTAL	969 959	986 043	944 374	1 080 183	1 042 175	899 752	

Une zone d'éducation prioritaire (ZEP) comprend 6 écoles élémentaires et 6 écoles maternelles ainsi que 2 collèges, « Mandéla » et « Descartes.

Il existe deux réseaux d'éducation prioritaire, du nom du collège tête de réseau : « Mandela » et « Descartes », comportant respectivement 4 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles ; 4 écoles élémentaires et 5 écoles maternelles.

L'évaluation du dispositif périscolaire

Cette action a permis d'offrir à une majorité d'enfants la possibilité de pratiquer des activités de découverte en favorisant la transférabilité des apprentissages notamment par le biais des pratiques artistiques et culturelles, des activités scientifiques et techniques (NTCI), de projets en lien avec la citoyenneté (semaine des droits de l'enfant et semaine d'éducation contre le racisme), des activités physiques et sportives et de l'aide aux leçons. Une évaluation de ce dispositif est en cours, elle permettra de réajuster, en fonction des besoins, l'action pour 2007 – 2009.

Le livret d'information et de correspondance entre la famille, l'enfant et les partenaires éducatifs

Cette action s'inscrit dans le cadre de la restauration de la fonction parentale. Ce livret doit contribuer à développer la place de la famille et des parents dans l'acte éducatif et favoriser la liaison école/parents/co-éducateurs en travaillant en particulier la notion de partenariat. Il s'agit également de

réaliser un outil de communication et d'échange permettant des suivis plus individualisés et des réponses plus cohérentes.

Elaboré par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants, de responsables de services municipaux d'animateurs, de la coordonnatrice REP qui s'est réunie régulièrement à la fois pour la conception de l'outil et son amélioration progressive :

- 2004, expérimentation sur quatre écoles élémentaires (REP Mandela) 1500 livrets distribués. Retard dans l'impression du livret, il n'a pu être distribué qu'au retour des vacances de la Toussaint.
- 2005, généralisation à l'ensemble des écoles élémentaires : 4200 livrets distribués à la rentrée scolaire.
- 2006, généralisation à l'ensemble des écoles élémentaires : 4500 livrets distribués à la rentrée scolaire.

Les différents bilans ont permis tout au long de ces trois années d'évaluer la pertinence des informations données dans le livret, la fonctionnalité du livret pour les élèves et les parents et enfin les modifications de comportement qu'il entraîne dans l'intérêt que les parents peuvent avoir pour la scolarité de leurs enfants.

Le livret de 150 pages se décline en quatre parties :

- information sur le parcours scolaire, sur les différentes instances scolaires,
- information sur les activités périscolaires, ateliers du soir et restauration enfantine (menus, fonctionnement et emploi du temps)
- correspondance avec la famille,
- agenda pour que les enfants notent leur devoir.

Ce livret plébiscité par les enfants a satisfait dans sa grande majorité la communauté éducative. L'ensemble des acteurs se l'est approprié. Véritable outil d'échanges il est bien utilisé par les familles (échange d'informations, demande de RDV...). La partie correspondance étant rattachée à la partie devoirs, le suivi de la scolarité de l'enfant se fait plus aisément. Les enfants pour qui l'utilisation s'est avérée facile, l'oublie et le perdent rarement. Le livret est d'ailleurs souvent mieux tenu que le traditionnel cahier de textes.

Les parents qui avaient des difficultés à communiquer par écrit, utilisent la partie correspondance de façon plus systématique.

Les informations données et notées permettent également à tous les éducateurs d'avoir une vision globale de la journée d'un enfant et donc de ce fait d'avoir des propositions plus adaptées et cohérentes.

A la marge, quelques enseignants de CP n'utilisent pas la partie devoirs présentée sous forme d'agenda et préfèrent la forme cahier de textes.

Le travail autour de la parentalité

En 2006, la Maison des Tilleuls a développé deux projets à partir des demandes d'enseignants.

1) Autour d'une activité cuisine programmée dans le cadre d'un cycle découverte par l'enseignant d'une école élémentaire du quartier, pour des élèves de CM1.

En partenariat avec une conseillère de la Caisse d'Allocation Familiale et des mamans volontaires il a été élaboré un programme d'activité cuisine sur deux mois un après midi par semaine à la Maison des Tilleuls.

Les réunions préparatoires se sont déroulées en présence de deux représentantes du groupe femmes, de l'enseignant et de la conseillère. Il a été défini ensemble les objectifs, le déroulement du projet ainsi que la répartition des tâches.

Les mamans étaient accompagnées et soutenues par la conseillère ESF pour co-animer l'activité en direction des enfants.

Le projet s'est conclu par une fête à la maison des tilleuls en présence des parents, élèves, enseignant et partenaires. Un livre de cuisine retraçant les étapes du projet sera édité d'ici la fin de l'année et remis aux familles.

2) Rencontre parents/école : la Maison des Tilleuls a été sollicitée par deux établissements scolaires, un collège, un lycée afin de développer deux projets.

Avec le collège, la réflexion a porté sur la participation des parents au fonctionnement de l'école, notamment au moment des élections de parents d'élèves. En effet l'an dernier aucun parent ne s'était proposé dans le collège, il n'y a donc pas eu de représentant de parents d'élèves élus.

A la demande de l'assistante sociale et de la direction du collège nous avons toute l'année échangé avec différents groupe : parents, association de soutien scolaire, conseil d'administration, parents d'élèves des écoles élémentaires du quartier, direction et enseignant des établissements scolaires. Nous souhaitons permettre à chacun de s'exprimer sur la situation précise du collège, trouver ensemble des réponses permettant de remédier à ce problème. Nous souhaitons poursuivre ces échanges en structurant notre partenariat autour de la question relation parents/école.

La Maison des Tilleuls, lieu neutre, fréquentée par les familles et tous les partenaires, entend jouer un rôle de médiation.

L'évaluation du pôle de ressource inter éducatif

Il s'agissait de créer un réseau local des ressources éducatives, d'optimiser l'utilisation de ces ressources par la communauté éducative. Cette action vise la cohérence des actions éducatives par le développement de la communication entre les différents acteurs de l'éducation.

Un groupe de pilotage pluridisciplinaire et inter institutionnel est chargé de la mise en œuvre de cette action.

Une plaquette d'information a été créée précisant l'objet et les objectifs du pôle, les outils disponibles et l'agenda des initiatives.

Enrichissement du fond documentaire du centre de ressources et prêts.

Le centre de ressources est régulièrement utilisé comme lieu d'échanges et de discussions.

Ce centre a également permis :

- La programmation et la réalisation d'animation, l'organisation de « café causeries » autour de thèmes éducatifs (caractéristiques de la population, séparation parents/enfants, autorité et responsabilité parentale...).
- L'organisation d'expositions thématiques (santé et diététique, tri sélectif...) et mise en valeur de travaux réalisés par les jeunes (semaine de la presse à l'école et printemps de la poésie...).
- L'organisation de débats dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant et de la semaine d'éducation contre le racisme l'accueil des enfants handicapés dans les structures éducatives, les accidents domestiques, la scolarisation des moins de 3 ans.
- L'organisation les 4 premières années du forum des outils éducatifs sur 2 jours.

Résultats de l'action :

- Bonne participation des enseignants aux différentes animations, ils empruntent régulièrement des ouvrages au centre documentaire.
- Le pôle est régulièrement utilisé comme lieu d'échanges (comité local des droits de l'enfant, groupes de travail sur la prévention de l'obésité ou encore la gestion du handicap dans les structures éducatives).
- Faible participation des familles aux différentes initiatives proposées, l'information et la « publicité » sont sans doute inadaptées.
- Le pôle de ressources a permis la création de projets communs entre les différents acteurs éducatifs à l'issue de rencontres et de tables rondes. Il a également contribué à l'échange de savoirs, d'expérience et de compétences.

Lutte contre l'illettrisme

Les ateliers proposés dans les Maisons Pour Tous correspondent à un vrai besoin : plus de 250 personnes inscrites. Un diagnostic a été mené sur l'ensemble de la ville en 2005 pour repérer les besoins et les manques en terme linguistique. Les résultats révèlent :

- Un besoin pour les habitants qui veulent mieux maîtriser la langue française, notamment des femmes au foyer qui n'ont jamais eu de formation (pour lesquelles les ateliers sont aussi une façon de créer du lien social), mais aussi des hommes qui travaillent et qui souhaitent pouvoir prendre des cours du soir après le travail.
- Un besoin pour des personnes en recherche d'emploi, pour lesquelles le fait de ne pas maîtriser la langue est un handicap, sous de multiples formes : analphabétisation, Français Langue Etrangère, illettrisme, grosses lacunes scolaires, et pour lesquelles les dispositifs de formation professionnelle sont inadaptés ou insuffisants.

L'action menée sur la ville, il y a quelques années, à travers le plan-lecture a permis notamment la formation de bénévoles pour animer les ateliers dans les Maisons Pour Tous.

Cependant, ces ateliers souffrent aujourd'hui de gros déficits :

- Essoufflement des bénévoles, qui ne sont plus en assez grand nombre
- Manque de formation des bénévoles (voire, manque de motivation pour se former)
- Déficit de pédagogies actives
- Absence d'articulation avec les dispositifs d'insertion et de formation

Il y a donc nécessité et urgence de reprendre l'initiative pour améliorer l'offre dans les Maisons Pour Tous, dans le cadre des « ateliers de savoirs de base ».

Le diagnostic avait également pour objectifs de :

- repérer de façon plus fine et pas seulement statistique, les attentes et les besoins des participants aux ateliers de savoirs de base, afin de permettre éventuellement une ré-orientation de certaines personnes vers les autres dispositifs de formation, mais aussi pour pouvoir mettre en place les outils les plus adaptés ; ce premier repérage passe par une rencontre effective avec les personnes concernées : participants, professionnels, bénévoles. Il n'est pas question de faire passer à chaque personne un diagnostic linguistique, mais celui-ci pourra être proposé dans un second temps aux personnes susceptibles d'entrer en formation professionnelle.
- Par rapport aux besoins repérés, discerner quelles réponses peuvent être apportées par des bénévoles et lesquelles nécessitent l'intervention de professionnels.
- Mobiliser les bénévoles en place pour leur donner l'envie de se former, en trouvant les moyens pédagogiques appropriés (type recherche-action ?)
- Aider les structures (maisons de quartiers et associations de bénévoles) à susciter et accompagner de nouveaux engagements bénévoles (liaison avec les universités ?)
- Imaginer, proposer, construire avec les professionnels et les bénévoles concernés de nouvelles pédagogies pour l'apprentissage de la langue française : utilisation des nouvelles technologies, ateliers d'écriture, outils de la médiathèque...sans s'interdire (au contraire !) de mixer les publics
- Favoriser, chemin faisant, la constitution d'un réseau, en articulant mieux les ateliers des maisons de quartier avec les activités de la médiathèque, des centres de formation, des structures d'insertion...

D. SANTE

En 1999, le Comité Interministériel des Villes a proposé la mise en place des Ateliers Santé Ville (ASV). En 2001, les villes de Blanc-Mesnil et de Dugny ont choisi de saisir cette opportunité en intercommunalité. La souplesse de cette démarche a permis de développer des projets :

- au plus près des besoins des habitants grâce à une démarche participative
- à destination des populations particulièrement fragilisées, notamment celles habitant dans les quartiers en politique de la ville
- complémentaires avec les projets déjà développés dans le cadre du droit commun : en développant les collaborations inter institutionnelles, en complétant et en potentialisant les ressources et les pratiques existantes

Un diagnostic participatif sur les besoins et les ressources des habitants en terme de santé et de bien-être, réalisé en 2002, a permis de définir les priorités d'intervention : améliorer la santé des enfants, des adolescents, des publics les plus précarisés, enrichir les pratiques professionnelles individuelles et collectives.

1. Améliorer l'accès à la Santé des enfants

1.1 Améliorer l'accès aux soins et à la prévention des enfants

- **Animation d'un Réseau intercommunal petite enfance** 2003-2006, rencontre trimestrielle des acteurs de la petite enfance du quartier nord du Blanc Mesnil et du Pont Yblon .

- **Mutualisation des services de soin à la petite enfance par la création d'une PMI intercommunale** 2005-2006 :

- Elaboration d'un projet de création d'un centre de PMI ouvert à mi-temps : regroupement et renforcement des consultations de PM/PI/PF existantes dans les pôles de services de Blanc-Mesnil et de Dugny. Ajout de vacations de psychologue, d'un demi-poste de puéricultrice et d'un demi-poste d'auxiliaire de puériculture. Première expérience de PMI intercommunale du département. Convention tripartite Conseil Général/Dugny/Blanc-Mesnil. Accord obtenu.

- **Développement d'un projet de prévention de l'obésité** (2006) :

- a. coordination des professionnels impliqués à l'échelle municipale dans des projets de prévention de l'obésité (échange de savoir, cartographie des espaces de jeux...)
- b. Mise en oeuvre d'une action-recherche autour de l'alimentation et du plaisir

1.2. Développer l'accès au jeu et aux activités

- Réalisation d'un **guide pratique « activités et loisirs pour les jeunes et les enfants »** proposées dans le quartier nord du Blanc-Mesnil et du Pont-Yblon (2002-2003).

- **Soutien à la création d'une structure multi accueil associative (Blanc Mesnil) 2004-2005.** Projet non abouti.

1.3. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif

- **Groupes de parole de parents** (2002 – 2004) : réunions bimensuelles autour de l'éducation (violence, télévision, savoir dire non...)

- **Rencontres parents- école-professionnels de santé en école maternelle (Blanc Mesnil) 2003-2006** : rencontres annuelles ; thèmes : rythmes de vie, jeux...

2. Améliorer l'accès à la Santé des adolescents

2.1. Améliorer l'accès à la promotion de la santé des adolescents

- Réalisation d'un **court métrage sur le racket au devoir** 2003. Projet conçu et mis en œuvre avec une équipe d'une dizaine d'adolescents de 5^{ème}.
- **Quartier de santé, jeunes en fête, 2004-2006** : organisation d'une journée en 2004, de 3 **après-midi santé intercommunaux** et **mise en place d'un club santé mensuel à la rentrée 2005** (rencontres **mensuelles** entre jeunes et professionnels).

Bilan journée 2004 : 100 participants, 30 ateliers organisés ; bilan des 3 après-midi santé réalisées : 50 adolescents de 12-16 ans. 27 ateliers effectués sur 9 thématiques (addictions, anatomie, relations filles-garçons, hygiène, alimentation, violences, bien-être/mal-être...)

2.2. Développer les compétences psychosociales d'adolescents

- **Groupe de parole adolescents «café-débat : questions de jeunes et blablas** » (depuis 2005).

a. LEP J. Moulin (Blanc-Mesnil) depuis rentrée scolaire 2005 :

Bilan 2005-2006 : Animation de débats bimensuels par une psychologue spécialisée sur les addictions et sur la santé des adolescents. Choix des thèmes par les adolescents (vie lycéenne, mariages forcés, VIH, alcool, IVG, contraception, différences culturelles...) Valorisation de leurs savoirs et compétences, du respect de l'autre, de la capacité à faire des choix, à s'intégrer dans un univers fait de ressources et de contraintes... Participation croissante : de 15 à 30 adolescents.

b. Quartier Sud et Tilleuls : démarrage activité à la rentrée 2006.

2.3. Soutenir les professionnels intervenant auprès de jeunes en difficulté

- **Groupe intercommunal d'échange de pratiques jeunes en difficulté (trimestriel, depuis 2003) et Réseau intercommunal d'Analyse de Situation d'Adolescents en Difficulté (mensuel depuis 2004).**

Ex. de thématiques abordées : jeunes et conduites à risques, les missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les lieux d'accueil d'urgence, le dispositif de réussite éducative. 12 institutions participantes dont 4 associations (ASE, PJJ, CMPP, CAF, Mission locale, villes, Education Nationale, FIRST, UNAFAM...); 21 services ou entités différentes mobilisés (ex. : services jeunesse, sports, santé, social, contrat de ville, mission Droit des Femmes... ; Education nationale représentée par l'inspection académique et plusieurs collègues...).

- **Groupes de travail sur la prévention et le repérage de la souffrance psychique,** (depuis 2005)

a. LEP J. Moulin (Blanc-Mesnil) depuis la rentrée scolaire 2005 :

Animation de débats bimensuels par une psychologue spécialisée sur les addictions et sur la santé des adolescents. Choix des thèmes par l'équipe éducative (transgression des adolescents, respect des règles...) Valorisation de leurs savoirs et compétences, aide à l'évaluation de situations. Participation de 10 professionnels.

b. Quartier Sud et Tilleuls : démarrage de l'activité à la rentrée 2006.

2.4. Améliorer l'accès aux soins des adolescents

- **collaboration CMS-CPAM-Mission locale pour un bilan de santé systématique des jeunes suivis dans le cadre du contrat CIVIS.** depuis 2006
- **groupe de travail pour l'amélioration de l'accès aux soins des adolescents,** (depuis 2006) :

Détermination des obstacles d'identification, de dépistage, de prise en charge et de suivi des problèmes auditifs, visuels, dentaires, liés à la sexualité, à la consommation de produits psychoactifs, à l'alimentation... élaboration de pistes d'actions et de campagnes d'informations.

2.5. Développer une politique globale de santé pour les adolescents

- Diagnostic santé des jeunes, (2005)

Entretiens menés auprès de 78 professionnels, 120 adolescents, 12 parents. Document final rédigé; mise en relief des problèmes des jeunes faisant déjà l'objet de nombreux projets sur le territoire : violences, addictions, problèmes liés à la sexualité, manque de collaboration interprofessionnelle ; Mise en relief des problèmes des adolescents faisant l'objet de très peu de réponses sur le territoire : problèmes liés à l'absentéisme (nécessité de développer les compétences psychosociales des adolescents), déséquilibres alimentaires (intervention nécessaire dès l'enfance), difficultés d'accès aux soins (dentaires, visuels, auditifs, orthophoniques, psy...), manque de collaboration parents-institutions.

Restitution auprès des professionnels, de parents et de jeunes (réalisé auprès de 125 professionnels, 18 adolescents, 49 parents. A poursuivre auprès des parents et des adolescents).

- Groupes de travail sur les priorités issues du diagnostic 2005-2006

Mise en œuvre de 4 groupes de travail:

- développement des compétences psychosociales,
- prévention de l'obésité
- amélioration de l'accès aux soins
- renforcement des relations parents-institutions et soutien à l'exercice de la fonction parentale.

Ces groupes de travail ont eu pour objectif de faire un état des lieux plus précis de chacun des axes développés, des projets déjà mis en œuvre, des partenaires potentiels. Puis, des propositions de programmation ont été élaborées.

3. Améliorer l'accès à la Santé et aux droits de publics en précarité

- Cartographie de l'offre de soin depuis 2004

- Appui à l'implantation ou au maintien de professionnels de santé depuis 2004

Collaboration avec la Croix Rouge sur l'élaboration du projet de structure du Centre de Santé Saint Charles : co-élaboration d'un Point Ecoute Jeunes. Projet abandonné du fait de la décision du Conseil d'Administration de l'association de fermer le Centre.

Collaboration avec la chargée de mission ZFU: rencontre de professionnels de santé (ex. : dermatologue, médecin généraliste, psychologue...), information sur les besoins en santé du territoire. Pas d'installation pour le moment par manque de locaux disponibles.

- Accès aux Soins et aux Droits des résidents du Foyer de Travailleurs Migrants «Manouchian» : projet participatif développé depuis 2003.

Ex. d'une année d'activité : 2005 : organisation de 10 causeries (réunions d'échanges de savoirs résidents-professionnels réunissant une moyenne de 12 personnes, minimum 5, maximum 29 personnes). Intervenants : CAF, CNAV, CRAMIF, service communal d'hygiène et de santé, service municipal logement, service municipal des personnes âgées, service municipal des assistantes sociales), médiations bihebdomadaires ayant permis l'appui et/ou l'orientation de 59 résidents reçus lors de 132 rendez-vous. Orientations : CAF, ANPE, PLIE, Mission locale, service logement, CRAMIF, impôts... Initiation d'un processus d'évaluation avec l'Agence Conseil Développement Collectivités. Evaluation du projet à conclure pour fin 2006

4. Enrichissement des pratiques professionnelles individuelles et collectives :

4.1. Favoriser la circulation de l'information

- *Le Lien*, depuis 2003 : journal intercommunal d'échange interactif d'informations professionnelles sur la Santé, la Solidarité et l'Education (2500 destinataires, parution tous les deux mois, depuis 2003). Rubriques : présentation d'un projet, réflexion sur une question ou pratique professionnelle, agenda, nouveaux arrivants. Mise en ligne sur le site <http://asv.bm.du.free.fr>

4.2 Améliorer les pratiques professionnelles et développer la collaboration interservices par le développement de réseaux de partenaires des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs

- Groupe intercommunal d'échange de pratiques jeunes en difficulté (trimestriel, depuis 2003) et Réseau intercommunal d'Analyse de Situation d'Adolescents en Difficulté (mensuel depuis 2004) (cf. supra)

- Réseau intercommunal petite enfance (cf. supra)

- **Coordinations et régulations pôles de services et de santé**, depuis 2002 : accompagnement des régulations et comités de pilotage : Sécurité Sociale, CAF, PMI, bailleur (Efidis), services municipaux jeunesse et santé, service communal d'hygiène et de santé, projet de ville RMI, Inter logement, mission Droit des Femmes...

- **Formations** (depuis 2002). Réalisées dans le cadre du groupe de travail jeunes en difficulté et réalisées sur certaines thématiques : alcool, antibiothérapie, Roms d'origine yougoslave, le bilan de santé CPAM dans le cas de jeunes en insertion...

4.3. Soutenir l'élaboration de projets de santé par le transfert de compétences en méthodologie de projets.

- **Appui à l'élaboration et à l'évaluation de projets de santé** : *ex* : *appui au* projet buccodentaire, projet de prévention de l'obésité, projet de prévention de la crise suicidaire.

E. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. CITOYENNETE

Sur l'ensemble du territoire en CUCS

A.1 Mission politique de la ville

Depuis 1994 se tient chaque année deux commissions par an. Elles ont permis de financer 66 associations ou groupes d'habitants différents et plus de 200 projets selon 4 axes prioritaires:

- 1/ festivité, convivialité, rencontre, échange et intégration.
- 2/ solidarité de voisinage (charte de bon voisinage).
- 3/ embellissement et amélioration de l'environnement urbain.
- 4/ projets innovants pour le quartier.

C'est au cours d'un échange collectif avec l'ensemble des responsables associatifs ou représentants de groupe d'habitants porteur de projet, que la commission examine les différents projets.

Nous constatons encore la création de nouvelles associations. Les financements FPH ont permis à certaines associations d'avoir une action grandissante sur le quartier. Elles peuvent maintenant prétendre à des financements plus importants. Ils ont pu bénéficier de subventions dans le cadre de la politique de la ville.

Le Pôle tranquillité publique

Inaugurée en mars 2000, la Maison du Droit et du Citoyen a été rebaptisée « Pôle tranquillité publique » pour éviter la confusion avec la Maison de la Justice et du Droit.

Installé au 52 avenue Henri Barbusse, il est ouvert toute l'année du lundi au vendredi et le premier samedi du mois.

Le Pôle tranquillité publique est le siège de la Mission Tranquillité-Sécurité. L'équipe est composée de 5 personnes :

- un chargé de mission,
- un animateur de l'observatoire de la sécurité,
- une correspondante Ville-Justice,
- une secrétaire de direction,
- une hôtesse d'accueil.

La Mission Tranquillité-Sécurité a **pour rôle**:

- d'animer, de mettre en œuvre et d'évaluer le CLS ;
- de coordonner l'action des différents partenaires ;
- de répondre aux préoccupations des habitants sur l'insécurité ;
- de gérer les activités du Pôle tranquillité publique.
- de suivre pour la Ville les activités de la Maison de Justice et du Droit

Le Pôle tranquillité publique est également **un lieu d'accueil** des administrés proposant des **permanences gratuites et anonymes aux blanc-mesnilois** :

- Conseils juridiques par des avocats.
- Écoute et soutien aux parents par l'APCE 93.
- Informations sur le droit des femmes par le CIDFF 93.
- **2 500 personnes** sont reçues chaque année au Pôle tranquillité publique hors rendez-vous.

Les permanences d'avocats

Ces consultations juridiques se tiennent au Pôle Tranquillité publique tous les vendredis et le premier samedi de chaque mois.

Des permanences se tiennent également à la Maison des Tilleuls, à la Maison du Chemin Notre Dame et au Centre de Santé Lamaze.

Les avocats-conseils écoutent et renseignent les administrés dans la plupart des domaines du droit :

- Droit de la famille : divorce, pension alimentaire, garde des enfants, héritage...
- Droit du travail : non-respect du contrat de travail, licenciement...
- Droit du logement : questions sur l'immobilier, litige avec un bailleur social...
- Procédures pénales : accès au droit, demande de réparation d'un préjudice...
- Litiges divers avec une administration, un organisme financier, un commerçant...
- 57 permanences pour 1125 rendez-vous **se tiennent en moyenne chaque année au Pôle tranquillité publique** : 7000 rendez-vous ont ainsi été attribués entre avril 2000 et septembre 2006.

La permanence sur le droit des femmes

La promotion de l'égalité et de la citoyenneté sont des axes prioritaires de l'action municipale. La lutte contre les violences envers les femmes et pour l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie sociale nécessitent des actions spécifiques.

Ainsi, depuis novembre 2004, une permanence sur le droit des femmes se tient un mercredi après-midi sur deux, au Pôle Tranquillité publique et une fois par mois à la Maison des Tilleuls et au Centre de Santé Lamaze.

Cette permanence est assurée par une juriste du CIDFF 93. Cette association est engagée depuis 20 ans **dans la défense des droits des femmes**.

Les objectifs de cette permanence sont :

- Informer un public féminin sur leurs droits et la façon de les exercer.
- Favoriser l'accès aux droits des femmes victimes de violences.

- Développer le suivi avec les partenaires et associations.

Entre novembre 2004 et avril 2006, 121 rendez-vous ont été sollicités auprès du Pôle Tranquillité publique pour 41 permanences tenues.

La permanence d'écoute et de soutien aux parents et aux familles

Il s'agit d'un **lieu d'écoute et de soutien à l'exercice de l'autorité parentale** afin de faire face à la difficulté croissante, pour les parents, d'assumer leur rôle éducatif.

Cette permanence est assurée, depuis mai 2001, par une conseillère familiale de l'association APCE 93.

Ce service s'adresse **notamment** :

- aux parents vivant des relations difficiles avec leurs enfants ;
- aux femmes victimes de violences conjugales ;
- aux grands-parents qui veulent conserver ou renouer un lien avec leurs petits-enfants ;
- aux personnes remariées en conflit avec leurs beaux-enfants ;
- aux personnes divorcées ou séparées souhaitant organiser une nouvelle vie familiale ;
- aux jeunes qui vivent mal leur situation familiale.

Chaque année, **44 permanences pour 135 entretiens** se tiennent le lundi après-midi au Pôle Tranquillité publique.

Le soutien à l'autorité parentale dans les Maisons Pour Tous

Cette action se présente sous la forme de rencontres entre des professionnels et des groupes constitués de parents autour de thèmes relatifs à l'autorité parentale.

L'objectif de ce projet est triple :

- soutenir et restaurer l'autorité parentale ;
- favoriser l'émergence d'un lieu d'écoute, de concertation, d'échange et de soutien à l'exercice de l'autorité parentale ;
- faire aux connaître aux parents leurs droits et leurs devoirs.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Mission Tranquillité-Sécurité en partenariat avec la Maison des Tilleuls, la Maison Pour Tous Jean Jaurès, l'ADSEA, l'APCE, le GRAJAR, la Police Nationale, le TGI de Bobigny, l'Education Nationale.

6 rencontres, rassemblant à chaque fois entre 20 et 35 participants, se sont déroulées depuis 2005 dans les Maisons Pour Tous.

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- L'autorité parentale chez les couples d'origine étrangère ;
- Les relations entre adolescents et parents ;
- les jeunes, la violence, le racket, la rue ;
- Les drogues ;
- Présentation des structures de la Ville de Blanc-Mesnil ;

La Maison de Justice et du Droit : 3 000 personnes accueillies en 2005.

Inaugurée en novembre 2001, l'Antenne de Justice a été habilitée Maison de la Justice et du Droit (MJD) en juin 2003.

Cet équipement est né de la volonté conjointe du Maire de Blanc-Mesnil et du Procureur de la République de Bobigny. Sa gestion est assurée par le Tribunal de Grande Instance (TGI).

Installée au 60 avenue Henri Barbusse, la MJD est ouverte toute l'année du lundi au vendredi.

La Maison de la Justice et du Droit a pour missions :

- d'offrir aux Blanc-mesnilois les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires ;
- de faciliter leur accès au droit et à la citoyenneté ;
- de leur apporter un soutien lorsqu'ils ont été victimes d'une infraction ;
- de régler à l'amiable les conflits de la vie quotidienne.

La Maison de la Justice et du Droit est animée par :

- Un greffier pour l'orientation, l'information juridique et le suivi des dossiers.
- Un agent de justice qui assiste le greffier et gère l'accueil et l'écoute du public.

La MJD propose des **permanences et audiences gratuites et anonymes** aux Blanc-mesnilois sur rendez-vous ou convocation :

- La médiation pénale par des délégués du Procureur pour le traitement de la petite et moyenne délinquance.
- Le Conciliateur de Justice pour les litiges d'ordre civil.
- L'aide aux victimes par l'association SOS Victimes 93.
- Le droit des étrangers par la Ligue des Droits de l'Homme.
- Le droit au logement par l'association ADIL 93

Les audiences du Délégué du procureur

2 délégués du procureur majeurs interviennent à la MJD trois fois par semaine pour le traitement de la petite et moyenne délinquance.

Le délégué du Procureur intervient lorsqu'une **infraction relevant de la petite délinquance** est commise (vol simple, bagarres, insultes, violences, dégradations...) pour :

- Permettre à la victime d'obtenir réparation.
- Faire comprendre à l'auteur mis en cause la gravité de son acte.
- Eviter que la condamnation soit tardive.

En 2005, **1416 personnes ont été convoquées** chaque mois pour une médiation pénale. Il s'agit d'une mesure alternative aux poursuites pénales. Un délégué du Procureur mineur intervient depuis septembre 2006 à la MJD.

L'audience du Conciliateur de Justice

Depuis avril 2000, un Conciliateur de Justice du Tribunal d'instance d'Aulnay-sous-Bois intervient sur le territoire de la Ville de Blanc-Mesnil. Le rôle du Conciliateur de justice est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des litiges d'ordre civil qui lui sont soumis.

Il peut intervenir dans de nombreuses affaires :

- troubles de voisinage,
- litige foncier,
- malfaçon,
- litige entre locataire et propriétaire,
- litige entre client et commerçant,
- problème d'exécution de contrat...

En moyenne, chaque année, le Conciliateur de Justice **traite 75 affaires** et convoque 150 personnes **à Maison de la Justice et du Droit de Blanc-Mesnil (25 permanences par an)**. Près de la moitié de ces affaires aboutissent à une conciliation **entre les 2 parties**.

Le bureau d'aide aux victimes

La Ville de Blanc-Mesnil a mis en place un bureau d'aide aux victimes en avril 2000. L'association SOS Victimes 93, **habilitée par le Procureur de la République**, assure une permanence hebdomadaire à la MJD de Blanc-Mesnil.

Cette permanence s'adresse :

- Aux victimes d'infractions pénales (violences, agression sexuelle, cambriolage, escroquerie...) ou d'un accident de la route.
- Aux personnes rencontrant des difficultés ou s'interrogeant sur leurs droits et obligations dans le cadre de la famille, du travail ou du logement.

La juriste de l'association SOS Victimes 93 a pour missions :

- d'accueillir et d'écouter les victimes blanc-mesniloises ;
- de leur donner des informations sur leurs droits, le déroulement de la procédure pénale et sur les démarches à effectuer ;
- de les orienter vers les services compétents ;
- de faciliter la réparation du dommage subi ;
- d'apporter un soutien psychologique.

Chaque année, **45 permanences** se tiennent le jeudi après-midi à la MJD pour un total de **250 rendez-vous**. Ainsi, entre avril 2000 et avril 2006, environ 1400 rendez-vous ont été attribués. 5 ans après la mise en place de cette action, un double constat s'imposait :

- les créneaux horaires des rendez-vous sont totalement pourvus : cela oblige certains Blanc-mesnilois à se déplacer au TGI de Bobigny.
- de nombreuses victimes, malgré l'information diffusée par les agents de Police lors du dépôt de plainte ou de main courante, hésitent à se déplacer à la MJD.

Ainsi, depuis septembre 2005, l'association SOS Victimes 93 assure également une permanence au sein du Commissariat de Police de Blanc-Mesnil à des périodes critiques : le lundi en matinée et le vendredi en soirée.

Ces permanences, complémentaires de celle de la MJD, répondent à 2 objectifs :

- Être présent au plus près de la victime et de l'infraction.
- Sensibiliser les effectifs de Police à la notion d'accueil et d'orientation du public par la présence régulière d'un professionnel de l'aide aux victimes.

La permanence sur le droit des étrangers

Depuis septembre 2002, La Ligue des Droits de l'Homme assure chaque semaine une permanence sur le droit des étrangers à la MJD de Blanc-Mesnil. Une juriste de cette association accueille et informe en toute confidentialité les personnes en recherche d'informations sur le sujet quant aux démarches à entreprendre.

Les consultations s'axent autour **des thèmes** suivants :

- Entrée et séjour des étrangers sur le territoire national.
- Questions relatives au statut personnel : mariage-divorce.
- Naturalisation.
- Demande de regroupement familial.
- Demande d'asile territorial ou politique.

Chaque année, 45 permanences se tiennent le mercredi après-midi à la MJD pour un total de 330 rendez-vous. Entre septembre 2002 et fin 2005, un peu plus de 1000 rendez-vous ont donc été attribués.

La permanence sur le droit du logement

Depuis mai 2006, une juriste de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 93) assure une permanence à la Maison de la Justice et du Droit deux fois par mois.

Dans le cadre des consultations juridiques déjà mises en place par la Ville (avocats, SOS Victimes), nombre de personnes reçues demande une aide juridique relative au droit du logement.

L'ADIL 93 offre ainsi à tout public (locataires, propriétaires, professionnels du logement, travailleurs sociaux ...) un conseil gratuit d'ordre juridique, financier, fiscal ou administratif sur le logement.

- Renseignements sur le droit de la location
- Financement d'une accession à la propriété
- Droit de la copropriété
- Achat et vente d'un logement (possibilité diagnostics financiers personnalisés)
- Fiscalité immobilière
- Relations avec les professionnels de l'immobilier
- Information sur la législation et les règles d'urbanisme ...

L'enquête de victimation

La Ville de Blanc-Mesnil a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui s'est déroulé de décembre 2004 à septembre 2005. La maîtrise d'œuvre a été confiée à un cabinet spécialisée indépendant.

Cette enquête a consisté en :

- La consultation de 1000 Blanc-Mesnilois au travers d'un questionnaire administré sur la voie publique par 3 enquêteurs.
- La comparaison des données « enquête sur le sentiment d'insécurité » 2005 avec celles de l'étude conduite dans le cadre de l'élaboration du Diagnostic Local de Sécurité de Blanc-Mesnil en 2000.
- Une étude de victimation plus qualitative conduite auprès de 70 personnes : elle a consisté en une rencontre volontaire d'une victime avec un enquêteur qui a conduit un entretien à partir d'une grille standardisée.

L'objectif de cette analyse est :

- D'estimer le volume des crimes et délits non enregistrés par les services de police, soit d'évaluer le chiffre noir de la délinquance.
- D'obtenir des précisions sur les caractéristiques individuelles de la victime (sexe, âge, lieu de résidence...).
- De décrire le comportement et les attentes des victimes.

Les grandes conclusions de cette étude sont les suivantes :

1. Enquête sur le sentiment d'insécurité et attentes

L'attachement à la commune est particulièrement fort. Seulement 14% des habitants souhaitent quitter leur logement.

Les Blanc-Mesnilois se sentent plus en sécurité dans leur commune qu'en 2000. En effet, la part des personnes estimant que la ville est sûre passe de 45% à 71%. Toutefois, la population victime considère à 44% que la ville est peu sûre ou très peu sûre contre 23% pour la population non victime. La variation est du simple au double.

La Mission Tranquillité-Sécurité et la Maison de la Justice et du Droit sont bien connus par la population. Près de la moitié des personnes interrogées connaissent l'existence d'au moins une de ces structures.

Les six principales attentes des personnes interrogées en 2005 sont :

1/ L'augmentation des effectifs policiers en 2005 (5^{ème} rang en 2000)

- 2/ L'amélioration de l'éclairage (15^{ème} rang en 2000)
- 3/ La lutte contre les dégradations (non classé en 2000)
- 4/ Les **effectifs de la Justice** (non classé en 2000)
- 5/ Le renforcement de la sécurité dans les écoles (7^{ème} rang en 2000)
- 6/ La **vidéo surveillance** (12^{ème} rang en 2000)
- 7/ La sécurisation des transports publics (2^{ème} rang en 2000).

D'autres items sont intéressants à remarquer :

- L'amélioration des délais de décision de justice est une demande très importante exprimée par plus d'un tiers des sondés.
- L'outil de la vidéosurveillance comme l'extension du dispositif des correspondants de nuit sur l'ensemble des quartiers sont plébiscités par plus d'un cinquième des Blanc-mesnilois.
- L'image de la police est positive de la part de la population (80%)
- L'image de la justice s'améliore.

Mais:

- o **Plus de la moitié des personnes sondées considère que les délais des décisions de justice ne sont pas assez rapides.**
 - o **Une personne sur cinq seulement considère la Justice suffisamment sévère.**
2. Les victimes
Trois personnes sur dix ont été en contact avec la police au cours des douze derniers mois.
37% pour avoir été victime
52% pour un signalement

Plus la population est âgée, plus elle informe les forces de l'ordre, mais elle semble être moins disposée à porter plainte.

Le nombre de **personnes** ayant affirmé avoir été en contact avec la Police Nationale en **se déclarant « victime »** est de 115 soit **11,5% de la population interrogée**. Les personnes se considérant « **victime** » ont porté **plainte à plus de 60%**.

Les **principales motivations** du dépôt de plainte sont **l'identification de l'auteur** qui devra être suivie d'une sanction mettant ainsi fin au sentiment d'impunité.

Etre victime ne laisse personne indemne :

- 90% déclarent avoir subi un choc.
- Plus de la moitié des victimes ont changé leur comportement.

L'amélioration de l'accueil du public au Commissariat

Un bureau de réception des plaintes permet désormais la **confidentialité** pour les victimes. Le délai d'attente du public a été réduit à 15 minutes en moyenne. Le commissariat prend désormais les plaintes des personnes âgées à leur domicile. Prise de plainte facilitée et accélérée pour les personnes chargées d'une mission de service public (Mairie, bailleurs, transporteurs, Education Nationale...).

Des réunions d'information dans les foyers de personnes âgées ont été organisées en 2005 par la Ville et la Police. Elles portent sur les thèmes du vol avec violence, des vols par ruse ou des escroqueries.

Les plaignants sont systématiquement informés de la permanence de SOS Victimes 93 à la MJD de Blanc-Mesnil. Depuis septembre 2005, cette association assure également une permanence, deux soirs par semaine, au sein du Commissariat.

L'Unité de sécurité de Proximité

L'Unité de sécurité de Proximité, mise en place en février 2001, comprend :

- une brigade VTT (achat de 9 VTT par la Ville) ;
- des points de contacts dans les quartiers.

L'Unité de sécurité de Proximité s'organise selon le principe de la sectorisation, ce qui permet une présence policière visible et connue des habitants. La commune est découpée en 3 Unités : Nord, Centre et Sud. **Des agents sont affectés sur un territoire déterminé dont ils appréhendent parfaitement les problèmes de délinquance et d'insécurité.** Polyvalente, elle a pour missions l'îlotage, l'enquête, le traitement judiciaire, l'écoute des habitants et le travail partenarial. Depuis 3 ans, les effectifs et le niveau d'encadrement ont diminué.

Intensifier les actions d'éducation

L'exposition « moi, jeune citoyen » : 5000 élèves ont vu l'exposition depuis 2001.

Blanc-Mesnil a été la première ville de Seine-Saint-Denis à acquérir cette exposition interactive et ludique en novembre 2001. L'exposition « moi, jeune citoyen » répond aux questions des élèves de 8-13 ans (CE2 à la 5^{ème}) relatives à leurs droits et devoirs sur 3 grands thèmes :

- l'école; la rue; la famille

Elle se déroule dans l'enceinte des collèges de façon itinérante. L'exposition est animée par la correspondante Ville-Justice (Mission Tranquillité-Sécurité/Ville) et l'Éducation Nationale. 210 présentations de l'exposition ont été réalisées depuis 2001.

Les interventions thématiques dans les écoles : 3550 élèves depuis 2002

Des interventions animées par la correspondante Ville-Justice dans les classes (du CE2 à la 3^{ème}) sont complémentaires de l'exposition « moi, jeune citoyen ». Elles s'adressent aux élèves de 8 à 15 ans.

Elles portent sur **différents thèmes** : la maltraitance; la chaîne pénale; les discriminations; le racket, le vol et le recel; l'organisation de la Justice; l'Assemblée Nationale.

155 interventions ont été réalisées depuis 2002.

L'Atelier relais

Ce dispositif expérimental permet d'accueillir des élèves en situation de rupture scolaire pour des périodes relativement courtes : de 6 semaines à un trimestre. **Il a pour objectif de réinsérer des collégiens en cours de « décrochage » : retards, découragement vis à vis du travail scolaire, absences répétées... Depuis la rentrée de septembre 2003, le collège Descartes constitue la structure administrative de ce dispositif.**

La Ville de Blanc-Mesnil a mis à disposition deux salles de classe du groupe scolaire Jacques Decour **pour l'accueil des élèves.**

Une équipe pédagogique de 3 personnes encadre les élèves de l'atelier relais. **L'atelier relais comporte 12 élèves au maximum mais 6-7 en moyenne. L'admission des élèves s'effectue par le biais d'une commission dépendant de l'Inspection Académique.**

Les sorties VTT

Depuis l'année 2000, des sorties VTT en forêt avec des collégiens de Blanc-Mesnil sont encadrées par: un professeur d'EPS; un policier de la brigade VTT; un machiniste de la RATP.

La Ville met à disposition un fourgon et un chauffeur **pour transporter les VTT.** Cette activité d'éducation à la citoyenneté a pour objectifs :

- D'intégrer la loi en développant une relation de respect mutuel entre jeunes et représentants de diverses institutions.
- de prévenir les actes délictueux dans les quartiers et aux abords des collèges.

Pour l'année scolaire 2004-2005, le bilan de cette action **s'avère positif** :

- les 16 sorties prévues ont été effectuées.
- une participation importante des élèves et des absences relativement limitées.

- les agents de la Police et de la RATP ont pu dialoguer et sensibiliser les élèves sur les problèmes de sécurité et de respect au sein des transports.

Sur le quartier centre

Un chef de projet, développement social local, est entré en fonction le 1er janvier 2005 pour mettre en vie des projets de développement social local avec les habitants, sur le secteur centre.

Les événements de novembre 2005 dans les quartiers ont cristallisé au travers des violences, la réalité, depuis longtemps connue, d'un mal vivre. Ils ont mis en lumière l'importance du travail de proximité et de la coproduction de projets avec les habitants. La restauration de ce fameux lien social passe par un travail de terrain et une dynamique de projet avec les professionnels. Cette première année a vu le début d'un travail de proximité. Mais ces événements ont aussi permis de rencontrer des habitants qui ont eu envie de s'impliquer concrètement dans la vie sociale du quartier. Et c'est avec eux et d'autres, accompagnés d'élus et de professionnels, qu'il est proposé de s'appliquer à construire un projet social de territoire.-

Ce projet de développement local social repose sur trois axes :

- le travail transversal et la mise en place d'un réseau interprofessionnel,
- le travail avec les parents dans le cadre d'un projet parentalité,
- l'accès à la culture pour tous.

1. Le réseau interprofessionnel et le travail transversal

Des premières rencontres de professionnels de différents secteurs se sont déroulées pour échanger sur leur travail. Pour une meilleure identification des services publics, associations, bailleurs..., un fascicule commun « ça se passe dans mon quartier », réunissant les informations essentielles des services publics et association dans l'esprit de ceux déjà édités dans d'autres parties de la ville, a été réalisé, et mis à disposition des professionnels, courant octobre 2006.

2. La parentalité

Des premières initiatives sont proposées aux parents afin de découvrir des lieux d'activités qu'ils peuvent fréquenter avec leurs enfants. L'objet est, dans un premier temps, de proposer en groupe d'aller partager un moment avec ses enfants, de rencontrer les professionnels de ces secteurs pour mettre des visages derrière les structures.

3. L'accès à la culture

Une représentation théâtrale de rue et un diaporama d'un photographe en résidence se sont déroulés sur le quartier. Plusieurs sorties ont été organisées pour voir des spectacles au Forum avec des habitants qui n'avaient jamais fréquenté les lieux.

Différentes initiatives ont été réalisées tout au long de l'année en coproduction avec les habitants, les associations du secteur et les services municipaux, parmi lesquelles : un tournoi de boules derrière le gymnase Cotton, du théâtre de rue, des repas de quartier sur la place de la Libération, un café photo au Pasteur Café, un ciné goûter de Noël...

Sur le quartier sud

Afin de préparer le contrat de Ville 2000 – 2006, la ville a souhaité rassembler très largement les habitants et les intervenants professionnels ou associatifs afin de confronter les points de vue, valoriser les réalisations, déterminer des priorités et engager de nouveaux projets. « Les Ateliers de l'Avenir » permettent aux habitants et aux personnes qui y travaillent, de définir et de vérifier quelles sont les difficultés auxquelles ils veulent faire face ensemble et, plus particulièrement, les projets qu'ils désirent élaborer et réussir en commun.

Les Ateliers de l'Avenir ont permis de dégager des propositions d'actions à mettre en œuvre dans le contrat de ville 2000-2006 sur les thématiques suivantes :

- Amélioration et respect de l'environnement
- Prendre en compte l'isolement, les peurs de chacun, restaurer la confiance, instaurer un climat de paix et de convivialité
- Construction et inauguration d'une Maison Pour Tous en avril 2006. Tout au long du projet d'élaboration et de construction de la structure des actions hors les murs ont été mises en place
- Mise en place de lieux d'expression
- Création d'une ludothèque de quartier, lieu convivial pour jouer sur place, créer des liens entre adultes, parents et enfants/jeunes.

Pour faire suite à la démarche de démocratie participative engagée dès 1999, a été recrutée une chargée de mission pour travailler à l'élaboration du projet de Maison Pour Tous dans le quartier sud de la ville.

D'octobre 2001 jusqu'à l'ouverture de l'équipement le 13 mars 2006, un travail d'élaboration des besoins avec les habitants, les travailleurs sociaux, les partenaires éducatifs, le personnel municipal et les élus a été mené.

Les quartiers sud de la ville sont abîmés d'un point de vue social. Les familles pauvres figurent en nombre croissant et on constate que les familles immigrées sont de plus en plus nombreuses. Les jeunes ont tendance à s'approprier les espaces communs et des nouvelles formes de violence rendent le quartier difficile à vivre ; repli sur soi, absence de relations sociales, morcellement au sein même du quartier, appropriation territoriale sauvage et détérioration des équipements (collège, hall d'escalier), vols en augmentation...

Le travail avec le contrat de ville dans ce contexte était un véritable défi, d'autant que la vie associative était quasi inexistante dans ces quartiers.

La préfiguration de la Maison Pour Tous Jean Jaurès « hors les murs », avec la participation d'un groupe d'habitants du quartier a permis de créer une dynamique, d'offrir des activités nouvelles, de créer des associations et de mettre en œuvre un projet social en amont de la construction de l'équipement.

Dès 2002 le concept de Maison Pour Tous est né, et des activités ont permis de baliser le terrain en préfiguration du futur équipement :

- Une ludothèque éphémère ;
- Un atelier théâtre pour les 8-12 ans ;
- Une chorale de Gospel blues ;
- Des activités scientifiques et techniques avec les « Petits Débrouillards » ;
- Des sorties familiales ;
- Des séances de cinéma plein air ;
- Des fêtes de quartier.

Toutes ces actions ont servi de base pour la mise en route de l'équipement. Le travail de maillage à l'échelle du quartier, a permis d'assurer une animation locale, de faire du lien social et de construire avec les habitants des étapes pour « faire société ».

L'initiative d'un groupe d'habitants pour la création de la ludothèque a été un atout considérable.

La pertinence d'une activité comme celle-ci se mesure aujourd'hui puisqu'elle accueille à ce jour au sein de la Maison pour tous 50 à 70 personnes du plus jeune (trois mois) au plus âgé (80 ans), en passant par les adolescents (de 12 à 15 ans).

Au même titre que l'atelier théâtre, créé suite à une demande de collégiennes a permis, depuis 4 ans, à nombre d'enfants d'appréhender le spectacle vivant, de faire un travail sur soi, et de s'intégrer socialement.

Des mères de familles ont fait le constat « que ça allait mieux à l'école » depuis que l'enfant participait à l'atelier théâtre.

La chorale de gospel-blues regroupant des habitants de la ville est forte de 40 participants de toutes catégories sociales confondues et nombre de projets ont vu jour en lien entre autre avec l'école nationale de musique et de danse.

Le projet du centre social élaboré en mai 2006 permet d'avoir un aperçu des actions menées par l'association Maison pour tous Jean Jaurès.

Aujourd'hui la dynamique des acteurs et la demande des usagers ont permis de développer de nouvelles actions qui sont mises en œuvre soit par les habitants, et le milieu associatif, soit par l'équipe. On compte plus de 450 familles inscrites en janvier 2007 à la Maison Pour Tous Jean Jaurès.

2. PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Sur l'ensemble du périmètre en CUCS

Prévenir les conduites délinquantes ou à risques

Le stage de réparation pénale

A travers ce projet, la Ville souhaitait s'investir dans la prévention de la récidive. Le stage de réparation pénale s'est déroulé sur une semaine, en juillet 2003. Il concernait 5 mineurs Blanc-mesnilois primodélinquants. Leurs parents ont été associés tout au long du stage. Il a été animé par la correspondante Ville-Justice et un éducateur du Service Éducatif de Réparation Pénale (SERP).

Il s'agit d'une action emblématique du CLS car elle combine tous les éléments d'une politique de sécurité : éducation, prévention, dissuasion, sanction et réparation.

Ce stage a pu être mis en place grâce à la collaboration du Juge pour enfants, du Parquet de Bobigny, de la Police Nationale, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Blanc-Mesnil, de la RATP et de l'Office National des Forêts. Un nouveau stage de réparation pénale est prévu.

Le club de prévention spécialisée

Une équipe de 4 éducateurs spécialisés de l'association GRAJAR 93 intervient sur le Grand ensemble des Tilleuls depuis juin 2002. Un projet d'extension de l'activité du club de prévention en direction des quartiers sud est à l'étude. Les éducateurs spécialisés exercent leur activité dans la rue au contact direct de jeunes âgés de 12 à 20 ans.

Le public-cible est composé de jeunes en difficulté, marginalisés et victimes de dysfonctionnements tant sociaux que familiaux : insertion professionnelle, problèmes de santé mentale, comportements dangereux, délinquance...

Les modalités et principes d'action de la prévention spécialisée sont l'absence de mandat, l'anonymat et la libre adhésion. Ce projet est entièrement financé par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis. La Ville met à disposition un local pour l'association. Une centaine de jeunes sont accompagnés chaque année par les éducateurs spécialisés.

La formation à la médiation des agents municipaux

A la mairie du Blanc-Mesnil, les agents d'accueil et les personnes en relation directe avec les administrés sont parfois **confrontés à des situations de violence verbale voire physique.** Constamment dénoncée, la violence ne cesse aujourd'hui **d'éclater aussi bien dans le cadre privé que public.** Parce qu'elle nourrit un sentiment d'insécurité, exprime une incivilité et parfois une forme de délinquance, sa prévention est nécessaire.

Conséquence d'une incompréhension et d'une rupture du dialogue, la violence ne peut être prévenue que dans la mesure où les personnes savent **dépasser le conflit** pour favoriser une relation pacifique favorable à une véritable communication.

Pour faire face à ces conflits et à l'accueil plus nombreux de publics difficiles, la Mission Tranquillité-Sécurité **propose des outils.** Une formation à la médiation a donc été organisée en novembre 2005. Elle s'adressait aux services municipaux dont les agents sont en contact direct avec les habitants (population, solidarité, culture, sports, santé, enfance, enseignement, logement, centre de préparation musicale). Cette formation s'est tenue sous la forme d'une session d'une journée pour une quinzaine

de cadres et de 2 jours pour une quinzaine d'agents de la Ville de Blanc-Mesnil. Leur participation était volontaire. Cette formation doit concerner 45 agents en 2006.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été assurée par le Centre International de Résolution des Conflits et de Médiation (CIRCM). Cette structure est spécialisée dans la prévention de la violence par le développement d'outils pédagogiques adaptés.

Les **objectifs visés** étaient les suivants :

- Prévenir la violence ;
- Résoudre les conflits ;
- Renforcer la cohésion interne ;
- Favoriser un climat de travail apaisé et performant.

Cette formation pourrait, à court terme, être proposée à d'autres partenaires du Contrat Local de Sécurité comme les gardiens des cités d'habitat social, les agents des transporteurs publics et les correspondants de nuit.

Maîtriser la sûreté des espaces publics et des transports

Les correspondants de nuit : 5500 interventions depuis 4 ans.

Ce projet a été mis en place en avril 2002. Il concerne les cités « Germain Dorel », « Vacher », « Floréal-Aviation » et « Pont Yblon » (située, elle, à Dugny).

Les correspondants de nuit assurent une présence humaine de nature à diminuer le sentiment d'insécurité. Leurs missions sont diverses :

- Dialoguer avec les habitants ;
- Intervenir lors des conflits de voisinage ou familiaux ;
- Réguler par la persuasion les regroupements gênants ;
- Prévenir les incivilités, les tapages et les dégradations.

L'équipe comprend actuellement 5 personnes, dont une femme, qui déambulent en binôme dans les cités tous les soirs de 20h à 3h du matin. La gestion de ce service est assurée par la Régie de quartiers de Blanc-Mesnil. Il est financé par les bailleurs (EFIDIS, 3F et DOMAXIS), les locataires, l'État et les villes de Blanc-Mesnil et de Dugny. La participation financière des locataires est de 1,2 € par mois.

On constate une amélioration du climat dans les résidences. Entre 2003 et 2004, **on observe une baisse significative des vols** liés aux véhicules motorisés dans les cités Vacher et Germain Dorel. L'enquête de victimation réalisée en 2005 par un cabinet spécialisé indépendant a montré que **l'image des correspondants de nuit est positive**. La majeure partie des habitants des Tilleuls les demande. **Un doublement des effectifs des correspondants de nuit est prévu sur 3 ans.**

La sécurisation des transports publics

Depuis décembre 2000, des agents d'accueil et un maître chien sont présents jusqu'au dernier train dans les gares SNCF de Blanc-Mesnil et de Drancy. **Cette présence humaine pendant la nuit permet** d'humaniser la gare et de faire diminuer le sentiment d'insécurité **des voyageurs**. Des médiateurs sont également présents dans les bus au moment de la sortie des collèges et lycées afin de prévenir la fraude, les dégradations et les incivilités. L'ensemble des lignes de bus sont équipées de systèmes de vidéosurveillance.

La Police de Proximité effectue des patrouilles sur l'ensemble des lignes de bus desservant la commune.

Le Diagnostic lumière et insécurité

Blanc-Mesnil a été la première ville de France à s'engager dans un tel projet. Cette étude a été réalisée en juin 2001 par un cabinet spécialisé sous l'égide de la Mission Tranquillité-Sécurité.

Cet audit revêtait un double objectif :

- mesurer le taux de luminosité de chaque voie du territoire communal;
- analyser l'incidence de la luminosité sur le sentiment d'insécurité et la délinquance en terme d'infractions de voie publique.

Le diagnostic lumière a été présenté et diffusé en février 2002 :

- aux bailleurs sociaux ;
- aux syndicats de zones industrielles ;
- à EDF ;
- à la RATP ;
- aux services techniques de la Ville.

Certains bailleurs ont appliqué les préconisations du diagnostic lumière **dans leurs cités.**

Le projet sécurité dans les commerces

Ce projet a été financé et organisé par la Ville avec l'appui technique d'un cabinet spécialisé et en partenariat avec le Commissariat, la DDSF et la CCIP.

Les objectifs de cette action étaient d'apporter aux commerçants :

- une sensibilisation aux techniques de sécurisation,
- une information sur le cadre légal de la sécurité,
- une meilleure connaissance de chaque institution.

Cette démarche s'est déroulée début 2004 en 3 phases :

- Envoi d'un questionnaire sur l'insécurité à l'ensemble des commerçants de la ville : le taux de réponse a été important.
- Réunion entre les commerçants et les partenaires.
- Envoi d'un guide pratique sur la sécurité dans les espaces commerciaux.

Mise en place d'un groupe de travail avec les commerçants de la cité Pasteur **pour un projet global de sécurisation.**

Le projet gestion de la sûreté dans les entreprises

La Ville de Blanc-Mesnil a financé et organisé, avec l'appui technique d'un cabinet spécialisé, une **action de formation à la sécurité dans les entreprises industrielles.** Ce projet avait pour objectifs :

- de permettre une meilleure évaluation des risques et une identification des lacunes en matière de sécurité,
- d'informer les industriels des techniques de sécurisation,
- de former les entreprises à réaliser leur propre diagnostic et ainsi construire leur schéma directeur de sûreté.

Deux sessions de formation comprenant des visites sur site ont eu lieu en 2004 et 2005. 4 grandes entreprises de Blanc-Mesnil y ont assisté : EDS, Miele, Forclum et Techmo Hygiène. Dans le cadre d'un plan de sûreté global, un audit sécurité de la ZI du Coudray a été élaboré par un cabinet spécialisé indépendant en 2006 sous l'égide de la Mission Tranquillité-Sécurité

F. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

1. Club de prévention : GRAJAR 93

Sur l'année 2006 il a été réalisé un court métrage qui sera diffusé en 2007 auprès du public dont le synopsis est le suivant : Des jeunes d'un quartier sensible de la Seine Saint Denis qui occupent un hall d'immeuble se voient souvent confrontés aux mécontentements d'une habitante. Suite à quelques querelles avec la locataire, ils décident de monter un projet avec l'aide d'un éducateur pour partir en vacances. Les recherches ne se déroulent pas comme prévu à cause de leurs origines sociales et ethniques. Les structures de vacances refusent systématiquement de les accueillir. Pour parvenir à leur fin, ils inventent plusieurs ruses pour pouvoir organiser leur séjour en changeant leurs noms et adresses...

En fiction ou sous forme de documentaire, le court métrage audiovisuel est un format que les jeunes peuvent maîtriser sans difficulté insurmontable. Tant pour des objectifs d'éducation spécialisée que dans une perspective de création artistique, il est possible de mettre en place des dispositifs efficaces et d'aboutir à des résultats probants. Il peut être aussi un moyen d'expression offrant une autre alternative de communication pour une jeunesse en perte de repères.

Il a été également mené un Atelier Théâtre Forum en collaboration avec les collègues Mandela et Descartes.

2. La Maison des Tilleuls

La Maison des Tilleuls a inscrit dans ses orientations, la lutte contre toutes formes de discrimination. Elle poursuit ses actions générales d'accueil de toutes les populations sans distinction de race, de sexe, de statut ...

Elle participe à travers ses initiatives à favoriser la rencontre, l'échange entre les habitants, les institutions.

Elle assure un accès aux droits et accompagne sur toutes les questions d'éducation, d'emploi, de culture, logements en partenariat avec les associations et institutions.

Si l'ensemble de ces interventions concourent à favoriser l'intégration, la participation, le renforcement du lien social, nous souhaitons afficher et rendre visible nos engagements.

En effet, nous constatons malgré les discours affichés, les intentions des uns et des autres que certains acteurs sociaux, bénévoles ou habitants participent indirectement à discriminer l'autre sans en avoir conscience.

3. Mission droit des femmes

L'action « lutte contre les comportements sexistes » a été menée dans le lycée Moulin et dans le collège Cotton. Les professeurs évaluateurs ont estimé satisfaisantes l'écoute et la participation des élèves. L'action a contribué à développer l'autonomie et l'affirmation de soi des élèves.

L'estimation est ensuite différenciée selon les classes et les âges. Si en 4ème l'action a pu modifier des représentations et des conduites, ce n'est pas le cas en classe de 2nde où néanmoins des changements de comportements de/en groupe ont été notés notamment une plus grande ouverture et tolérance entre filles. L'évaluation confirme que le théâtre-forum n'est réellement efficace pour les garçons qu'à partir de la 3ème, les élèves hormis une classe souhaitent unanimement poursuivre une seconde année. La question des mariages forcés, les relations garçons/filles et leur place dans la société sont par ordre décroissant leurs thèmes d'élection.

II. LES PROGRAMMES D' ACTIONS PLURIANNUELS

1. HABITAT ET CADRE DE VIE

Le Programme de Rénovation Urbaine au Blanc-Mesnil

En novembre 2003, la Ville et ses partenaires commençaient l'élaboration du programme de rénovation urbaine afin de poursuivre et amplifier l'ORU au nord de la commune mais aussi élaborer un projet axé sur les démolitions-reconstructions dans le secteur sud au titre d'une dérogation selon l'article 6 (loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, 2003). Deux études urbaines ont été réalisées, en 2004, sur ces deux quartiers.

Le 1^{er} dossier de candidature concernant ces deux quartiers a été déposé le 7 décembre 2004.

Depuis, le travail s'est poursuivi pour affiner les projets et notamment l'intervention de la Foncière Logement. Un dossier récapitulatif de motivation des demandes de dérogation par la Ville a été réalisé en mai 2005. Le secteur sud bénéficie de deux dérogations au titre de l'article 6, l'une pour le quartier Casanova – 15 Arpents – Voie Verte a été accordée par courrier le 25 novembre 2004, l'autre dérogation, complémentaire, pour le site Montillet a été accordée par un courrier du 30 mai 2005 et validé en comité d'engagement du 7 septembre 2006.

Partenaires et territoires d'intervention

Programme de Rénovation Urbaine : nord et sud de la ville

Gestion Urbaine de Proximité : sur l'ensemble des périmètres PRU et CUCS

Service développement économique : sur l'ensemble du périmètre CUCS

Régie de quartier : sur l'ensemble du périmètre CUCS

Enjeux et objectifs

Les aménagements projetés permettront d'une part d'achever l'urbanisation du secteur Chemin Notre Dame, et d'autre part d'améliorer la liaison entre le secteur sud et le reste de la ville.

A. Programme de Rénovation Urbaine

Sur le nord

L'objectif est d'achever les rénovations engagés dans le cadre de l'ORU. L'intervention est axée essentiellement sur l'aménagement urbain.

Le projet du PRU nord s'élève à 46 millions d'euros TTC.

Le projet urbain du PRU nord vise à atténuer l'effet « fin de ville » notamment par le désenclavement du secteur du Chemin Notre Dame, par la modification du maillage viaire et par la connexion forte des deux quartiers sur l'avenue Descartes, en cohérence avec la couverture partielle de l'autoroute A1 et l'aménagement des ponts qui la surplombent. L'aspect vert du secteur sera valorisé, ainsi que la lisibilité des équipements, existants, programmés ou restructurés dans le cadre du projet.

Après dix années d'intervention sur l'habitat, le PRU permet donc de poursuivre l'ORU avec une intervention principalement axée sur l'aménagement urbain public et le désenclavement. Il s'agit aussi de finir en douceur l'urbanisation du secteur nord. Les opérations habitat sont programmées sur les cités (aux limites sud et nord du quartier) qui nécessitent une réhabilitation ou lorsque les interventions effectuées sur le bâti doivent se poursuivre par une résidentialisation.

Sur le sud

Principaux objectifs du projet urbain du secteur sud :

- Ré-introduire pleinement cet habitat dans la ville en cassant la logique actuelle «d'enfermement» du site Casanova-15 Arpents-Voie Verte ;

- Renouveler et diversifier l'habitat ;
- Hiérarchiser et clarifier le statut des voies, ouvrir des voies publiques communales, créer de véritables espaces publics et résidentialiser les espaces extérieurs privés ;
- Terminer sans tarder la reconstruction-démolition du site Montillet et son intégration urbaine.

Sur le centre (quartier hors Programme de Rénovation Urbaine)

Plusieurs rencontres avec les amicales de locataires et le bailleur ont été organisées en vue d'apporter des solutions aux problèmes d'entretien courant rencontrés par les locataires de la cité Pasteur. Elles montrent la difficulté des locataires à obtenir satisfaction et la faible mobilisation des personnes du quartier. Un collectif de travail réunissant habitants, amicales des locataires, professionnels des services publics, bailleur autour d'un projet d'amélioration du cadre de vie dans la résidence Pasteur est en cours de constitution.

L'intervention sur les deux sites (Montillet, Casanova-15 Arpents-Voie Verte dans le périmètre demandé) et sur les 4 Tours à côté du PRU, assure la cohérence urbaine du projet d'ensemble, compte tenu du fonctionnement du quartier, du traitement des espaces publics et des voiries structurantes qui relient les îlots d'habitat collectif. L'articulation urbaine et fonctionnelle est aussi assurée par la requalification du centre commercial Casanova et des espaces publics associés qui se situent au point d'intersection des trois sites.

B. Gestion urbaine de proximité

Rendre la ville toujours plus belle, agréable et propre sur l'ensemble de son territoire demande une préoccupation et des objectifs constants de la ville. Ceux-ci s'inscrivent dans la démarche appelée gestion urbaine de proximité. Elle concerne en premier lieu les acteurs que sont la Ville et les bailleurs sociaux.

Le projet de gestion urbaine est conçu en articulation avec le PRU. Il participe :

- à l'accompagnement du projet urbain par une amélioration sensible et immédiate de la gestion, du traitement des aspects matériels les plus insatisfaisants de la vie quotidienne des habitants,
- à la lisibilité de la structuration de la ville qui intègre, dès l'amont, les questions de gestion pour tenir compte des usages et des modalités futures d'utilisation des nouveaux espaces de vie.

La GUP fait l'articulation entre le temps long du projet urbain et le temps court du quotidien des habitants.

Sur le nord

- **Reprise de la démarche GUP sur la partie nord avec l'ensemble des bailleurs**

Mise à plat des conventions de gestion urbaine de proximité et relance de la Charte de Gestion Urbaine de Proximité nord, signée en 2003, autour de 2 thématiques : la gestion technique (amélioration de la qualité de l'environnement et de la maintenance du bâti) et la gestion sociale de proximité (développement des relations avec les habitants, de l'animation locale, du service d'accueil aux locataires, de la consultation des habitants...).

Il s'agit de repenser les types d'intervention, la coordination entre les différents bailleurs et la Ville ; de recréer une dynamique d'intervention territoriale ; de partager des enjeux communs en terme d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Afin d'envisager un renforcement et une meilleure coordination entre l'ensemble des bailleurs, il est prévu d'impulser le même type de démarche que celle initiée au sud avec la réalisation d'un programme d'actions concerté.

- **Elaboration et mise en œuvre d'une convention de partenariat avec le bailleur France Habitation, la Régie de quartier, le GRAJAR 93, la Maison des Tilleuls sur les cités Espace et Azur**

L'approche GUP, - au-delà des actions et des engagements qui lient fortement le bailleur et les services de la Ville - à travers cette convention, permettra de renforcer l'implication des habitants sur un thématique forte : celle de l'environnement ou « comment renforcer la prise en compte environnementale par les habitants ».

Plusieurs projets sont envisagés tels que l'importance du tri, le respect des espaces verts et de leur propreté, voire travailler à un projet de jardin (pédagogique) à destination des habitants.

- **Renforcement des réseaux de gardiens nord « Chemin Notre-Dame » et « Tilleuls »**

Afin de toujours renforcer la dynamique des réseaux de gardiens, une attention particulière sera portée sur une meilleure définition des thèmes abordés lors de ces instances en lien direct, avec les desiderata et préoccupations des gardiens.

Un autre aspect important sera développé : l'information des gardiens par la formation.

- une formation sur le tri sera proposée et dispensée par le Seapfa (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, des encombrants et de la collecte sélective) avec une visite du centre de traitement des déchets.
- une information/formation sur le thème général de l'habitat, les démarches et les procédures dans les parcours résidentiels.

Sur le quartier sud

La majorité des actions qui vont avoir lieu dans le sud du territoire communal, sera la résultante du programme d'actions triennal retenu et issu du diagnostic de GUP.

Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre autour de 4 grands axes :

- renforcer les dispositifs de la GUP,
- améliorer la qualité urbaine et les conditions d'entretien courant,
- mieux vivre ensemble,
- préparer le renouvellement urbain.

La construction ainsi que la réalisation de ces actions émanera d'un travail de coopération avec l'ensemble des partenaires (les services municipaux de la Ville : le PRU et la GUP, les Services Techniques, le service de l'Hygiène et de la Santé - les 2 bailleurs Opievoy et Emmaüs-Habitat - les Associations de Locataires - la Maison pour Tous Jean Jaurès...) et les habitants du secteur sud.

Accompagnement social et culturel du Programme de Rénovation Urbaine (Sur le sud, seul quartier concerné pour le moment).

Une convention de partenariat, dans le cadre du développement social, éducatif et culturel en accompagnement du PRU, sera mise en œuvre.

L'objectif général de la démarche est de permettre d'associer l'ensemble de la population aux initiatives et à mobiliser les acteurs agissant dans le quartier par :

- Le recueil des besoins des habitants, et l'échange régulier avec les amicales de locataires et/ou les représentants d'habitants ;

- L'établissement d'un programme d'actions (passant par un état des lieux préalable et partagé) et la contribution au développement de la qualité de vie et de service entre les différents acteurs du développement territorial du quartier (Ville, Bailleurs, Amicales, Le Forum) ;
- La possibilité des partenaires de s'investir concrètement dans le quartier ;
- La contribution à la création et au développement des associations, ainsi qu'à la prise en charge des autres par les habitants eux-mêmes ;
- L'association recherchée de l'ensemble de la population aux initiatives prévues ;
- La pérennisation des investissements réalisés par les bailleurs et la ville, par rapport aux objectifs de développement territorial.

En ce sens, les amicales de locataires seront des partenaires privilégiés.

De plus, conjointement à ces objectifs, on peut distinguer un enjeu à court et à moyen terme.

Enjeu à court terme : il concerne la place de ce lieu de vie et notamment de ses habitants dans l'ensemble des quartiers sud. Il s'agit donc d'aller à la rencontre régulière de la population dans un souci de mieux intégrer ce quartier dans la dynamique de développement social, éducatif et culturel. Grâce à une meilleure connaissance des habitants entre eux, il s'agit également d'améliorer les comportements et les relations de voisinage.

Enjeu à moyen terme : il ne fait aucun doute que des transformations au plan de l'habitat et de l'organisation urbaine sont indispensables mais elles ne sont pas suffisantes. Ainsi, tout le travail en amont de mobilisation des habitants a pour objectif de permettre une meilleure sensibilisation et une implication plus forte des habitants aux projets de développement social et urbain.

En plus de cet enjeu majeur, d'autres effets sont attendus au regard des objectifs communs comme :

- la réduction du coût des dégradations du patrimoine et la préservation des acquis des réhabilitations et/ou constructions/démolitions du patrimoine;
- une amélioration des comportements de vie collective (propreté, hygiène, bruit) ;
- un renforcement de la mobilisation citoyenne et un soutien de la vie associative.

C. Régie de quartier

A travers les interventions sur les quartiers un certain nombre de faits liés au respect de l'environnement immédiat ont pu être constatés : dépôts d'ordures sauvages ; nombreux endroits taggués ; peu d'espaces verts respectés ; tri sélectif non fait ; quasi inexistence d'espaces verts collectifs appropriés par les habitants.

La régie de quartier souhaite développer son axe de travail sur l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie, en passant par des actions de sensibilisation à l'environnement. Il nous semble important de continuer à investir des espaces collectifs, à travers des activités innovantes pour impliquer les habitants sur l'amélioration de leur cadre de vie.

Le souhait de la régie est de travailler davantage avec les adultes habitants pour qu'ils puissent réellement investir les jardins.

Un deuxième axe de travail important à développer est concerne la problématique des déchets, et notamment le dépôts d'ordures sauvages et le tri sélectif non mis en pratique par les habitants.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre la régie de quartier, le Seapfa, la GUP et le service environnement de la ville de Blanc Mesnil. Avant de pouvoir mettre en place concrètement des actions de sensibilisation auprès des habitants, il est important de travailler sur un diagnostic précis. Un travail de collaboration doit se mettre en place entre la régie de quartier, la GUP et un groupe d'étudiants et de chercheurs de l'université Paris X Nanterre, pour réaliser une enquête auprès des habitants et des gardiens.

Cette enquête chercherait à déterminer quels sont les freins psychosociaux au tri sélectif des déchets et à l'usage d'infrastructure de collecte de déchets.

D. Le Programme Local de l'Habitat

L'actualisation du PLH permettra de poursuivre le travail de réflexion sur les grands thèmes et problématiques de l'habitat apparaissant sur la commune à savoir :

- l'évolution du logement social et le renouvellement du parc ;
- le développement d'autres types d'offres comme le locatif intermédiaire ;
- l'évolution de l'habitat ancien privé ;
- les interventions sur l'habitat indigne et en faveur du logement décent ;
- les questions particulières au secteur pavillonnaire, aux copropriétés ;
- la meilleure connaissance du marché immobilier / observatoire ;
- les incidences de la décentralisation ;
- les nouveaux partenariats avec les acteurs de l'habitat ;
- la dimension intercommunale (PLH, conférence communale, études, dispositifs opérationnels) ;
- l'habitat, l'environnement et l'écologie ;
- la concertation et la démocratie locale sur les problématiques de l'habitat (charte reprenant les objectifs prioritaires de la Ville et favorisant la qualité de l'habitat et de la participation des habitants) ;
- la démographie et l'habitat ;
- l'habitat et la santé ;
- les offres / demandes spécifiques : logements des jeunes, accessibilité aux handicapés, besoins des personnes âgées, logements d'urgence, foyers, etc.

E. Les transports

Deux dynamiques s'engagent sur la ville en matière de transport. Une, dans le cadre du PRU et l'autre concerne la réflexion sur le pôle gare du Blanc-Mesnil.

Dans le PRU

Le projet s'attache fortement à désenclaver les sites, à améliorer et faciliter les mobilités. Dans la dynamique de l'élaboration du projet de PRU, un groupe de travail sur la mobilité dans le quartier sud concernant les questions de desserte par les bus du sud de la commune, a été créé avec la Ville, le Département, les transporteurs et les habitants intéressés. Le travail se poursuivra sur les aménagements de voirie et d'espaces publics liés aux transports en commun.

Pôle Gare

Les objectifs de ce projets sont :

Constituer une « entrée de ville »

- ◆ Constituer une véritable « porte » d'entrée de ville depuis la gare voyageur, le nœud d'accès de l'autoroute A3 et la gare ferrée de marchandises ;
- ◆ Renforcer le potentiel de « ville agréable ».

S'inscrire dans une dimension départementale et régionale

- ◆ Rénover le pôle d'échanges de la gare du Blanc-Mesnil selon les critères du DPU de la Région Ile de France ;
- ◆ Réaménager le poste 3 du triage du Bourget ;
- ◆ Permettre une densification d'envergure aux échelles départementales, voire régionales

Répondre aux axes de développement durable

- ◆ **Mixité sociale** : renforcer l'offre d'équipements publics ;
- ◆ **Economie** : mettre en place une politique d'urbanisme commerciale et favoriser l'implantation mixte, services – loisirs – activités ;
- ◆ **Economie de l'espace** : traiter les franchissements ferrés et autoroutiers et insérer le quartier dans le territoire à partir de la constitution d'espace public ;
- ◆ **Ecologie urbaine** : faciliter l'accès aux transports en commun, aménager à l'échelle du piéton et favoriser les déplacements en vélo, renforcer la trame paysagère et patrimoniale, Haute Qualité Environnementale.
- ◆ **Gouvernance et participation** : Co-élaboration des habitants et de leurs représentants aux comités technique et de pilotage, aux conseils de ville et de voisinage et dans les groupes de travail.

Programmes d'actions « habitat et cadre de vie »

1. Programme de Rénovation Urbaine

Dans le nord

- AMENAGEMENTS URBAINS (13 M€ TTC)

L'essentiel des aménagements publics porte sur le désenclavement du secteur Chemin Notre Dame et l'achèvement du plan pluri-annuel de rétrocession des voiries des Tilleuls.

Certaines opérations sont induites par des projets de requalification des nationales. L'avenue du 8 mai 45 (RN2) doit être requalifiée par le Département, suite au transfert de compétence de l'Etat. La Ville portera des opérations d'accompagnement des travaux (mobilier urbain et plantations). Le marché Aviation se situe sur l'avenue du 8 mai 45 et a été inscrit en ZFU. La requalification de la RN2 contribuera à augmenter son potentiel de développement. L'opération de relocalisation du marché Aviation n'a pas été retenue lors du comité d'engagement, mais il reste d'actualité dans le cadre de ce projet. La parcelle actuelle du marché sera dédiée à un projet de développement économique : Résidence de Tourisme d'Affaires.

- EQUIPEMENTS PUBLICS (11,5 M€ TTC)

Deux écoles nécessitent des réaménagements afin de s'ouvrir sur les rues nouvelles projetées. Le prolongement de la rue du Chemin Notre-Dame permettra d'accéder à l'école Rose Blanc par une voie publique. La maternelle Rose Blanc sera restructurée pour déplacer l'entrée sur la nouvelle voie. Le parvis de l'école et le tronçon de rue du Chemin Notre-Dame seront traités de façon spécifique afin de sécuriser les piétons. Les aménagements aux abords de l'école comprennent des espaces verts de qualité et une aire de jeux et de loisirs publique.

Une contre-allée doit être réalisée le long de l'autoroute A1 dans le cadre des travaux de couverture et va impliquer une restructuration du bâti pour retourner l'entrée du groupe Macé-Audin sur cette contre-allée. Par ailleurs, le parvis de l'école Jules Guesde sera également aménagé en continuité des travaux de la contre-allée de l'autoroute.

L'équipement sportif Macé - Le Mansois, situé au cœur du grand ensemble des Tilleuls, était le seul équipement sportif couvert du secteur. Il a été détruit lors des violences urbaines de novembre 2005. La Ville a dû faire face à deux problématiques : la reconstruction des deux équipements et le relogement des utilisateurs de ces équipements.

La Ville souhaite reconstruire à l'emplacement du complexe Macé - Le Mansois, un équipement afin de reconstituer l'offre existante et reporte la construction du complexe sportif Descartes initialement prévu dans le PRU.

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Le centre commercial des Tilleuls, en cœur de quartier, souffrant d'une image négative, fera l'objet d'une nécessaire requalification et sécurisation.

Une partie du secteur nord en PRU est inscrite en Zone Franche Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2004. La convention a été signée par l'Etat et par les villes de Blanc-Mesnil et de Dugny le 11 octobre 2004.

Les principaux objectifs de la convention ZFU sont d'attirer et créer de l'activité économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui y résident. Dans ce contexte, le projet de développer l'offre d'immobilier d'entreprises (comprenant une pépinière), en lien avec un projet éventuellement de réalisation d'une maison de l'emploi, s'inscrit dans le cadre d'une action visant à valoriser la création d'activité et d'emplois en créant les conditions favorables à l'éclosion d'entreprises.

▪ **REHABILITATIONS (261 LOGEMENTS ET 240 CHAMBRES, 6,8 M€ TTC)**

Le foyer a été repris en gestion directe par l'OPH 93 en 1998. Le foyer de travailleurs migrants (240 chambres) ne posent plus de problème de salubrité. Des travaux importants de réhabilitation sont nécessaires. Une opération de réhabilitation a été programmée. Le site se trouve en lisière de la Zone Urbaine Sensible.

D'autre part, la cité Vacher (261 logements), récemment acquise par la société DOMAXIS, va faire l'objet d'une réhabilitation (nécessité d'interventions ciblées) comprenant un volet aménagement des espaces extérieurs (traitement de l'interface espace public - espace privé).

▪ **AUTRES RESIDENTIALISATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX (2,6 M€ TTC)**

Dans la cité Floréal Aviation (432 logements), la RUF doit aménager un parking paysagé à la place du parking actuel problématique, dans la continuité de la première tranche de résidentialisation, avec un traitement particulier au droit de la rue (prolongée) du Chemin Notre-Dame. Cette seconde tranche de résidentialisation a été intégrée dans le projet d'aménagement du secteur Chemin Notre-Dame.

Le déplacement de l'emprise actuelle de la rue du Chemin Notre-Dame libérera un terrain pour créer des stationnements privés (une centaine de places) paysagés à l'usage des locataires de la cité du 212 - Germain Dorel (ABEILLE EFIDIS). De fait, après la restructuration des logements de 1997 à 2001 (265 logements à la fin de l'opération), un déficit de stationnements important subsistait.

Dans le sud

▪ **DEMOLITIONS (6,6 M€ TTC) ET RECONSTRUCTIONS (38,6 M€ TTC) DE LOGEMENTS SOCIAUX**

L'opération de reconstruction-démolition de la cité P. Montillet - EMMAÛS HABITAT (desservie par l'avenue Paul Vaillant Couturier au nord et l'avenue Jean Jaurès à l'ouest), est actuellement en cours de réalisation. 216 logements ont été démolis et 246 logements sont déjà reconstruits. Le projet prévoit la reconstruction complète des 374 logements démolis afin de ne pas diminuer le nombre de logements sociaux dont une partie sur un autre site (avenue Surcouf pour 21 logements). Dans le cadre du PRU, l'achèvement de l'opération est présenté, soit 158 logements encore à démolir et 107 restant à construire.

La cité Casanova (OPIEVOY) comprend 189 logements de type Logements Economiques Normés (LEN) construits en 1957-1960. Suite aux différents diagnostics établis et vu les désordres très importants constatés cette cité nécessite une démolition – reconstruction. Le programme de reconstruction (140 logements) est essentiellement constitué d'immeubles collectifs à R+3 et R+4 en lieu et place des bâtiments existants de 4 étages sur RDC. Des « maisons de ville » constituent également une partie du programme de reconstruction en limite de propriété avec le tissu pavillonnaire.

Afin de reconstituer en partie l'offre de logements sociaux hors site, un programme collectif de l'OPH 93 est prévu dans la ZAC du Centre Ville. Il comprend 49 logements qui viendront compenser la démolition des logements d'OPIEVOY.

- **RELOGEMENT**

L'ensemble de l'opération de reconstruction-démolition de la cité P. Montillet - EMMAÛS HABITAT est conçu de manière à pouvoir assurer la totalité des relogements dans les bâtiments neufs avant chaque phase de démolition. A ce jour, 204 relogements ont été effectués dans les constructions neuves réalisées.

L'OPIEVOY dispose d'un parc de logements important sur la commune (1 731 logements dont 1 198 dans le quartier sud) permettant de faire face aux relogements nécessaires à la démolition de 2 bâtiments préalablement à la reconstruction. Sur l'opération Casanova (OPIEVOY), outre l'offre de relogement directement dans les programmes neufs une convention de retour sera mise en place pour les locataires concernés par les premières démolitions.

Une partie des logements neufs du programme de l'OPDHLM dans la ZAC Cœur de Ville sera également proposée pour le relogement des locataires de la cité Casanova (10 PLUS CD sont programmés).

La Charte de relogement est en cours de signature en intégrant les 2 opérations de démolitions et l'ensemble des reconstructions. La mise en œuvre et le pilotage du plan de relogement associera les différents acteurs concernés (Etat, Ville, et bailleurs sociaux).

- **REHABILITATIONS (11,6 M€ TTC)**

La cité Voie Verte (EMMAÛS HABITAT) est située dans l'ensemble immobilier « Casanova, 15 Arpents et Voie Verte ». Le programme de réhabilitation concerne les 216 logements livrés en 1963. Les travaux portent sur tous les éléments du bâti.

Une réhabilitation lourde est également programmée pour les 250 logements de la cité des 15 Arpents (OPIEVOY) qui sont situés dans les bâtiments au Nord-Est du mail Decour et dans 2 bâtiments insérés entre les cités Casanova et Voie Verte (construction en 1959-1960).

Par ailleurs, le secteur des 4 Tours n'ayant pu être intégré dans le périmètre PRU, il convient de rechercher la réalisation sur des crédits de droit commun, l'opération de réhabilitation suivante :

Le bâtiment du Foyer Thorez (OPIEVOY) construit en 1968 en même temps que la cité des 4 Tours, comprend 86 logements au total dont une partie en Résidence pour Personnes Agées gérée par le CCAS (56 studios logements-foyers) et 29 studios HLM loués directement par l'OPIEVOY. Il est nécessaire de programmer une opération globale de réhabilitation du site (maîtrise d'ouvrage OPIEVOY) du fait du statut HLM des logements y compris des logements-foyers. La réhabilitation porte sur le bâti et les logements et comprend des travaux d'accessibilité et d'adaptation.

- **RESIDENTIALISATIONS ET AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (3,1 M€ TTC)**

En accompagnement des opérations de réhabilitation du bâti et sur la base des principes du projet urbain, il est envisagé de résidentialiser la cité des « 15 Arpents » (OPIEVOY) et la cité de la Voie Verte (EMMAÛS HABITAT). La délimitation des espaces privés résidentiels par rapport à l'espace public de la rue consistera en un traitement paysager, sans clôture haute, mais en réalisant des bordures en haies arbustives de faible hauteur. L'ensemble bénéficiera d'une attention particulière afin d'assurer la revalorisation de l'ensemble architectural de A. Lurçat.

Par ailleurs, le secteur des 4 Tours n'ayant pu être intégré dans le périmètre PRU, il convient de rechercher la réalisation en droit commun l'opération de résidentialisation suivante :

L'ensemble immobilier des 4 Tours (OPIEVOY) comprend 7 bâtiments de R+4 à R+12, construits en 1967. Une résidentialisation est nécessaire pour compléter la réhabilitation du bâti et des 769 logements (réalisée de 1997 à 2000).

- **AMENAGEMENT URBAIN (10,4 M€ TTC) ET EQUIPEMENTS PUBLICS (5,2 M€ TTC)**

Les aménagements urbains qui seront réalisés par la Ville correspondent pour l'essentiel du désenclavement et de la restructuration du secteur « Casanova -15 Arpents -Voie Verte » (dont la réhabilitation du groupe scolaire Decour, pour répondre à l'augmentation de la densité dans le quartier) mais aussi de la requalification de l'avenue Jean Jaurès, projet complémentaire à la reconstruction de la cité Montillet et la construction de la Maison Pour Tous Jean Jaurès.

Le développement commercial est intégré dans le projet d'aménagement des abords du centre commercial Casanova. L'objectif est de renforcer l'attrait du centre commercial et d'améliorer l'accès au pôle commercial par la requalification de ses abords.

Le projet se déclinera en deux volets : l'aménagement des espaces extérieurs et publics du site et une intervention sur la visibilité et le bâti commercial (après réalisation d'une étude de faisabilité).

▪ **PROPOSITIONS A LA FONCIERE LOGEMENT**

Les propositions comprennent deux sites sur du foncier libéré par les démolitions de logements sociaux, l'un sur l'actuelle cité Casanova (Opievoy) pour un programme de 48 logements et l'autre sur la cité Montillet (Emmaüs Habitat) pour un réaliser 17 logements. Ces deux secteurs bénéficient d'une dérogation accordée.

▪ **PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, EDUCATIF ET CULTUREL DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DANS LA PARTIE SUD DE LA VILLE**

Il s'agit de prendre l'art comme vecteur d'expression de problématiques sociales et urbaines, en créant les conditions pour dynamiser le lien social tout en permettant un travail sur l'identité et sur la mémoire de la cité. Il s'articule autour d'un groupe de travail composé d'habitants, de travailleurs sociaux, et de professionnels de l'art et de la culture (le forum culturel et les compagnies en résidence), développant des actions sociales, artistiques et culturelles.

2. Gestion Urbaine de Proximité

Le programme d'actions thématiques de la GUP se déclinera suivant 4 axes principaux :

Renforcer les campagnes de communication

Une part importante de la démarche de GUP est consacrée à l'information et la communication. Le partage des informations permet souvent d'améliorer considérablement les pratiques de chacun et ainsi de consolider les modes de gestion.

Les campagnes de communication et d'information porteront sur : « les actions de fleurissement et de propreté », « le respect de l'environnement, notamment les déjections canines », « la dératisation et la lutte contre la prolifération des pigeons », « les chartes de bon voisinage », « la promotion d'animations et d'événements de proximité dans le cadre de la GUP », « la réalisation de panneaux d'information pour sensibiliser les familles à l'entretien, à la sécurisation et à la gestion globale de son logement et des parties communes de sa résidence au travers d'une approche dynamique et constructive »

Renforcer la fonction de veille sur sites

Le renforcement de la mission de veille de la GUP sur sites : prévoir une assistance pour les fonctions : visites de sites, rédaction de compte-rendu, relance de l'ensemble des partenaires, suivi des réponses apportées, réalisation d'un tableau de bord.

Promouvoir des actions d'embellissement et de propreté

Une attention particulière sera apportée à améliorer durablement l'image des quartiers. Cela passe par des actions concrètes et très visibles d'intervention sur des actions d'embellissement, notamment par du fleurissement sur les quartiers, et des actions de propreté au travers d'actions de ramassage et d'information sur le traitement des déchets visant à sensibiliser l'ensemble des habitants.

Favoriser et renforcer la signalétique sur les quartiers

Le renforcement de la signalétique visera à favoriser les déplacements et le repérage des lieux sur l'espace public, les espaces privés des résidences et les espaces en devenir ainsi qu'à améliorer l'impression ressentie par les usagers du quartier dans la qualité de leurs déplacements. Travail en partenariat avec les habitants pour la réalisation de panneaux d'information avec un plan du quartier et des cités, l'implantation supplémentaire de panneaux directionnels.

3. Régie de quartier

L'objectif est de développer des jardins collectifs sur différents sites de Blanc Mesnil. Suite aux deux jardins développés dans le nord de Blanc Mesnil il serait souhaitable de pouvoir étendre cette expérience sur d'autres quartiers de la ville et notamment dans le sud.

Au delà de l'activité de jardinage et d'entretien assurée par la médiatrice environnementale de la régie de quartier avec les enfants, les habitants et les partenaires éventuels, différentes activités peuvent être mises en place, autour du jardin : bac à compost recueillant les déchets végétaux des habitants...

Un travail sur la problématique des déchets doit également être mené. Le travail de diagnostic va se réaliser dans un premier temps sur quatre sites du nord de la ville, il pourra être renouvelée sur d'autres sites ultérieurement.

Des questionnaires seront réalisés avec des habitants, ainsi que des entretiens qualitatifs individuels et des entretiens avec les gardiens.

Suite à cette enquête, un travail sera mis en place pour favoriser l'implication des habitants sur le thème du respect à l'environnement (environnement immédiat et environnement national et international).

2. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Partenaires et territoires d'intervention

Territoires d'implantations :

La Zone Franche Urbaine : Les quartiers du nord de Blanc-Mesnil (Cité Germain Dorel, Grand ensemble des Tilleuls, Cité Floréal Aviation) et «Pont-Yblon», situés sur la commune de Dugny.

Le périmètre PRU : Mise en place de la clause d'insertion sociale et professionnelle:

Les partenaires :

Sur le développement économique :

le service municipal du développement économique

Sur l'emploi :

Le PLIE : plate-forme territoriale sur l'emploi et la formation

La MIRE : Mission locale intercommunale

L'Agence Locale pour l'Emploi

Le Projet de ville RMI (service municipal chargé de l'insertion des allocataires du RMI)

DEFI (service municipal développement de l'emploi, de la Formation et l'Insertion)

La Régie de Quartier

Enjeux et objectifs

Depuis sa création en 2003, le PLIE a développé une synergie entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion, dans un large réseau territorial qui prend appui sur l'ANPE, la Mission locale, le Projet de ville RMI, la Régie de quartier et le Service municipal de l'emploi. Des interactions se sont développées avec la politique de la Ville de façon à mobiliser le maximum de moyens en direction des personnes résidant dans les quartiers en politique de la ville.

Parallèlement, des initiatives ont vu le jour pour développer l'activité économique et renforcer la cohésion sociale dans les zones urbaines sensibles de la commune. Ces initiatives se sont inscrites dans le contrat de ville, la ZFU, les programmes successifs de rénovation urbaine.

L'enjeu de ce présent contrat est donc de renforcer la synergie entre les actions locales de l'emploi d'une part et le développement économique local, dans une stratégie concertée entre tous les acteurs, en recherchant autant que possible des co-financements.

Trois orientations se dégagent:

- renforcer les actions d'insertion professionnelle dans les quartiers sud où l'on constate un déficit d'impact des politiques de l'emploi, en prenant appui sur la Maison pour tous « Jean Jaurès » et sa cyberbase, tout en poursuivant les efforts engagés sur la ZFU au nord avec la mise en place du Groupe Solidarité Emploi (GSE).
Poursuite de l'accompagnement des publics jeunes avec le CIVIS. Pour mémoire, 252 jeunes Blanc-mesnilois ont signé un contrat d'insertion dans la vie sociale depuis le lancement en septembre 2005, et 317 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre du PLIE depuis 2003.
- accompagner le PRU, en mettant en place la clause d'insertion dans les marchés publics, pour permettre l'embauche et le suivi des habitants sur les parties nord et sud de la ville.
- susciter la création d'activités et accompagner le développement local par des actions de sensibilisation, d'accompagnement, de formation et d'insertion adaptées (chantiers d'insertion, chantiers-école, passerelles-entreprises, parrainage, découverte des métiers, appropriation des NTIC...)

Sur la zone franche les enjeux sont également les suivants :

- Redynamisation du centre commercial des Tilleuls.

- Projet de réhabilitation du centre commercial dans le cadre du PRU avec la transformation de 6 logements (studios) en bureaux.
- Mise en place d'un comité de sélection dans le cadre du dispositif ZFU pour la commercialisation des bureaux et des cellules commerciales (sachant que la décision finale relève d'Icade Patrimoine propriétaire du site).
- Développer l'offre de services aux habitants sur le centre commercial en privilégiant des activités médicales et paramédicales ou bien des activités tertiaires.
- Développer un outil de communication en direction des commerçants : une gazette d'information bimestrielle
- Améliorer la signalétique existante sur le centre commercial et aux alentours afin de faciliter le repérage des commerces et des services.
- Développer un volet formation et animation commerciale en direction des commerçants en lien avec la CCIP93

Création et développement de l'activité économique

- Développer et pérenniser les rencontres de l'espace emploi formation en insistant sur des thématiques comme le développement durable, les services à la personne (secteur porteur d'emploi)
- Poursuivre l'action engagée par DEFI et le PLIE sur le projet de base de la création d'activité avec l'émergence d'une bibliothèque des projets.
- Projet de création d'un immobilier d'entreprise de type incubateur-pépinière-hôtel d'activité
- Actualisation de la plaquette d'information ZFU Blanc-Mesnil / Dugny et mise en ligne sur le site internet de la ville de Blanc-Mesnil des informations et formulaires relatifs au dispositif.

Accès à l'emploi des habitants de la ZFU:

- mise en place de la clause d'insertion sociale et professionnelle
- mise en place de passerelles entreprises ou autres dispositifs permettant l'accès à l'emploi des habitants de la ZFU (y compris ceux résidants au Pont-Yblon)
- développement de chantiers d'insertion ou chantiers école
- convention de partenariat avec EDF/GDF: opération d'insertion, développement parrainage

Afin de renforcer la stratégie emploi en direction des ZUS et en priorité sur les ZFU, **un groupe solidarité emploi** co-piloté par la chargée de mission ZFU et le responsable du service municipal de l'emploi et de la formation va être constitué.

Son rôle consistera à :

- animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.
- de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du GSE. Il sera régulièrement rendu compte des actions du GSE en comité de pilotage notamment.

Ce GSE va se substituer au groupe de travail emploi-insertion qui avait été créé en 2004.

La ZFU étant intercommunale avec Dugny, l'équipe opérationnelle du GSE sera composée de représentants de :

- L'ANPE de Blanc-Mesnil,
- L'ANPE Dugny/ La Courneuve/ Le Bourget
- La Mission Locale intercommunale Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil,
- La Mission Locale intercommunale Dugny/ La Courneuve/ Le Bourget

- Le service Municipal de l'emploi et de la formation,
- Le PLIE,
- Du projet ville RMI,
- De la régie de quartier,
- De la DDTEFP,
- Organismes de formation,

Les chefs de projet CUCS du Blanc-Mesnil et de Dugny seront associés aux travaux du GSE.

Sur le volet développement économique

- Etude de stratégie commerciale

Aujourd'hui, la Ville du Blanc-Mesnil souhaite, à l'instar de sa politique de développement économique, dynamiser et moderniser le commerce et l'artisanat. Il importe en effet d'optimiser la réponse actuelle et future du commerce sédentaire et non sédentaire et de l'artisanat aux besoins potentiels des résidents et des entreprises implantées sur la commune.

L'enjeu majeur au niveau commercial consiste à maîtriser le développement commercial et de services tout en pérennisant une offre de proximité et en veillant à maintenir l'équilibre des différents pôles commerciaux implantés sur le territoire communal.

La réalisation d'un plan d'action commerciale sur l'ensemble du territoire communal peut être entreprise dans le cadre d'un dispositif mis en œuvre à l'aide du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

- Création du Club des créateurs et jeunes entreprises du Blanc-Mesnil

La Ville du Blanc-Mesnil aide depuis plusieurs années les Blanc-mesnilois qui veulent entreprendre à créer ou reprendre une entreprise (premier accueil, information, accompagnement, recherche de locaux, financement du projet...). Cet accompagnement avant création est nécessaire pour assurer au projet ses chances de succès. Une fois l'entreprise créée, la Ville a peu de visibilité sur l'évolution des entreprises qu'elle a aidé à créer, d'où le besoin de mettre en place un suivi des créateurs pendant au moins leurs trois premières années d'existence pour renforcer leur pérennité.

En effet, on estime qu'une entreprise est en phase de création pendant ses 4 premières années d'existence. En raison des difficultés existant après la création (stratégie commerciale, recrutement, marketing..), la Ville cherche à constituer un club de créateurs et jeunes entreprises qui couvre l'ensemble du territoire.

- Aide à la création et reprise-transmission d'entreprises

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique visant à créer des emplois sur son territoire par l'accueil d'entreprises nouvelles, le maintien et le développement des entreprises existantes. L'aide à la création et à la reprise d'entreprises notamment de TPE et PME/PMI est aussi un levier de développement de l'emploi et du tissu économique et d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emplois.

Les démarches et les aides liées à la création d'entreprises sont particulièrement complexes. Il n'est pas évident pour les porteurs de projets de savoir à qui s'adresser. La création d'entreprises est aussi un acte individuel difficile et risqué.

L'une des missions du Service du Développement Economique est d'informer, de conseiller, d'orienter et surtout d'accompagner les porteurs de projets de création ou reprise d'entreprises.

- Dynamisation et modernisation du commerce et de l'artisanat

Cette action s'inscrit dans la stratégie globale de développement économique qui vise à rendre le territoire attractif pour les entreprises en leur offrant un cadre de vie et de travail de qualité. La création d'un immobilier d'entreprises (pépinière d'entreprises et hôtel d'entreprises), le développement de liens avec le territoire (création de clubs d'entrepreneurs) et le travail de valorisation du territoire (Blanc-Mesnil, et l'avenir est durable...) sont envisagés dans cet objectif.

- Salon de la création d'entreprises

La Ville du Blanc-Mesnil s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la création d'entreprises. Elle souhaite aller plus loin en créant un cadre agréable de vie et de travail pour les entreprises et étudie les possibilités de développer l'accueil des petites et moyennes entreprises sur son territoire (projet de pépinière d'entreprises, hôtels d'entreprises). D'où la volonté de mettre en place un événement phare annuel sur la création d'entreprises sous forme d'un salon.

Programmes d'actions « emploi et développement économique »

Sur le nord

- Mise en œuvre de la convention de partenariat sur le centre commercial des Tilleuls (amélioration de la signalétique, création d'un journal en direction des commerçants...)
- Mise en place des clauses d'insertion sociale et professionnelle avec l'ensemble des signataires de la convention ZFU
- Création de nouveaux espaces activités: pépinière et hôtel d'entreprise (création d'un poste de conseiller en création d'activité, mise en place d'une démarche d'accompagnement, organisation de réunion thématique avec l'intervention de professionnels (banquier, comptable, juriste...)
- Implantation de nouvelles activités créatrices d'emploi sur les terrains Chemin Notre Dame
- Développement d'initiatives économiques locales (susciter l'envie d'entreprendre)- poursuivre la démarche lancée avec le PLIE, DEFI, CDC, Boutique de Gestion
- Développement de réunions collectives d'information sur le dispositif ZFU en partenariat avec Dugny, les chambres consulaires, la DGI et l'URSSAF
- Développement d'une action intercommunale avec Dugny et les missions locales en direction des habitants de la ZFU (y compris ceux du Pont-Yblon)
- Réalisation d'un diagnostic des publics de la ZFU (fiche n°6 convention ZFU Blanc-Mesnil/Dugny)

Sur le sud

- prestations collectives d'aide à la recherche d'emploi et de formation, co-organisées par les acteurs de l'emploi, en relation avec la Maison Pour Tous Jean Jaurès
- mise en place d'actions pour développer la médiation et les services à la personne : connaissance des métiers, professionnalisation, soutien aux structures existantes, organisation du gré à gré (PLIE)

Sur le nord et le sud

- Sensibilisation à la création d'activités :

Sensibilisation à la création d'activités par l'action « Envie de créer » : poursuite de l'action initiée dans la ZFU et transposition de l'action dans les quartiers-sud en prenant appui sur la cyber-base de la Maison pour Tous (PLIE)

- Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics relatifs aux chantiers de rénovation urbaine .

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion,

- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion,
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Emploi Formation, PLIE, la régie de quartier, la Mission locale ainsi que le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la mission PRU.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoin est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

3. VOLET EDUCATIF

Intervenants et territoires d'intervention

Mission Développement local quartier centre : quartier centre

Service enseignement : sur l'ensemble du territoire CUCS

Service enfance : sur l'ensemble du territoire CUCS

DEFI : sur l'ensemble du territoire en CUCS

Enseignement secondaire : sur l'ensemble du territoire du CUCS

Maison des Tilleuls : sur le grand ensemble des Tilleuls

Maison Pour Tous Chemin Notre Dame : sur le quartier nord

Maison pour Tous Jean Jaurès : quartier sud

Service jeunesse : sur l'ensemble du territoire en CUCS

Enjeux et objectifs

- Lutte contre l'échec scolaire, l'illettrisme
- Lutte contre l'absentéisme
- Renforcement des missions du pôle de ressources inter éducatif
- Poursuite du dispositif périscolaire avec redéfinition de son contenu
- Renforcement du lien entre les parents et l'école
- Aide sur la fonction parentale : état des lieux
- Agir contre les incivilités
- Prendre en compte la question du handicap des élèves et favoriser leur intégration au sein des établissements scolaires

Pilotage du volet éducation

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : programme de réussite éducative dans l'éventualité que la ville confirme son inscription, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte....

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, les services municipaux des secteurs de l'éducation, le chef de projet CUCS et le coordonnateur du programme de réussite éducative si la ville confirme son inscription.

Programmes d'actions

Services enseignement et enfance

Dispositif périscolaire élémentaire : redéfinition de nouveaux objectifs

Livret de bord : Le livret s'est imposé comme outil de communication indispensable auprès des équipes éducatives, des familles et des enfants. Encore perfectible, les différents bilans permettront de l'améliorer et, peut-être, le généraliser aux enfants scolarisés en maternelle, sous une nouvelle forme.

Renforcement des missions du pôle de ressources inter éducatif : Re dynamiser la participation aux différentes animations proposées en particulier pour les familles, remettre en place le forum des outils éducatifs en travaillant sur une formule mieux adaptée aux besoins. Continuer d'enrichir le fond documentaire en élargissant les thématiques. Identifier le pôle de ressources comme lieu d'accueil et de mise en valeur des projets et travaux d'enfants. Identifier des personnes ressource chargées d'animer le pôle, organisation de l'espace, suivi des prêts documentaires, mise en place des tables rondes...

Réseau d'accompagnement à la fonction parentale : réalisation d'un support de communication en direction des parents.

« **Vivre ensemble à l'école** » : agir dans et hors l'école contre les incivilités et le respect. Réalisation d'un support de communication ludique (BD/CD) avec les enfants sur les devoirs et les droits.

« **Plaisir de lire et d'écrire** » : favoriser la lecture et l'écriture, partager l'envie de lire, restituer sa lecture de manière ludique (chanson, poème, BD) ... Moment festif autour d'un « troc livres ».

« **Activités scientifiques et techniques** » : mise en place d'une maison scientifique et technique sur le thème de l'environnement. Lieu ressources, atelier en lien avec l'éco pôle.

Service jeunesse/DEFI

Contrat Municipal Etudiant : tutorat étudiant dans les établissements du secondaire.

Maison pour Tous Chemin Notre Dame

Soutien scolaire : atelier du soir de soutien scolaire.

Réseau Parents/Enseignants : faciliter les relations parents/enseignants dans un lieu neutre. Echange et construction d'actions en commun

Maison des Tilleuls

Activités d'éveil et de pratiques artistiques. Atelier conte : Mise en place de séances de sensibilisation et d'initiation aux contes, favoriser la pratique de la lecture par le biais du conte en direction des publics enfants, pré-adolescents, adolescents. Atelier MAO : Cette activité s'inscrit dans la continuité des séances d'initiation et de découverte d'activités musicales et permet aux jeunes de réaliser leurs propres morceaux musicaux. Proposition pendant les vacances scolaires d'activités diverses de loisirs, rencontres et convivialité pour les familles, ados et jeunes.

Stage de formation générale BAFA : Formation de 30 jeunes de tous les quartiers de la ville formés à l'animation (BAFA) en 2007, accompagnés durant leur parcours et qui s'engageront dans le cadre d'un contrat moral à participer à la vie de leur ville et de leur quartier

Relation parents / école : Mise en place d'un groupe pluri professionnel, enseignants et parents, pour travailler et réfléchir ensemble aux questions d'éducation.

Maison pour tous Maison Jean Jaurès

Atelier d'alphabétisation social. Activité qui consiste à développer les capacités transversales de l'apprenant avec différentes méthodes d'expressions orales et écrites

Education Nationale/service des Ressources Documentaires et du Patrimoine

« **classes villes** » : organisation d'un parcours dans la ville (découverte du quartier, de la ville), pour les enfants d'origine non francophone mais également pour tous les élèves du CP à la 3^{ème}.

Education Nationale /Enseignement Secondaire /Politique de la Ville

Mise en place d'un réseau avec l'ensemble des collèges et lycées de la ville. Définition des objectifs et des actions à mettre en œuvre sur l'ensemble des établissements scolaires. Une réunion avec la coordinatrice REP, les principaux des collèges et la Ville a permis de définir les objectifs à atteindre pour les trois années à venir. Il s'agit de lutter contre les incivilités, éducation à la citoyenneté ; de lutter contre l'échec scolaire, réseau de soutien scolaire, prévention au décrochage scolaire ; de travailler sur la parentalité et l'éducation à la santé des jeunes avec notamment l'intervention de psychologues dans les établissements scolaires.

4. SANTE

Intervenants et territoires d'intervention

Atelier Santé Ville : Territoire en CUCS

Pôle de service et de santé du Blanc-Mesnil : Pont Yblon à Dugny et sur le quartier nord du Blanc-Mesnil

Pôle de santé de Dugny : Pont Yblon à Dugny et sur le quartier nord du Blanc-Mesnil

Service santé : sur l'ensemble des territoires en CUCS

PMI Berthie Albrecht : Sur le territoire nord du Blanc-Mesnil

CAF : sur l'ensemble des territoires en CUCS

Enjeux et objectifs

Confronté à de multiples difficultés sociales dans le nord de la ville, Blanc-Mesnil a choisi d'initier en 2002 un ASV qui, aujourd'hui étend son action aux quartiers sud. Cet ASV est intercommunal avec l'ASV de la ville de Dugny. La finalité de cette démarche est de lutter contre les inégalités et l'exclusion en développant la prévention et l'accès aux droits et aux soins dans les quartiers inscrits en politique de la ville. Ses principaux objectifs sont :

1. développer du partenariat avec les professionnels et les habitants
2. développer l'accès à la santé :
 - axes par population : enfants, adolescents, personnes âgées, personnes particulièrement fragilisées
 - axes thématiques : santé mentale, lutte contre l'obésité, accès aux soins et aux droits
 - autres axes thématiques possibles : santé bucco-dentaire, asthme, contre la consommation problématique de produits psychoactifs...

1. Améliorer l'accès à la Santé des enfants

1.1 Améliorer l'accès aux soins et à la prévention des enfants

Un diagnostic réalisé par l'ASV a montré qu'une préoccupation importante pour les habitants du quartier nord est la prise en charge des tous petits. L'ASV, soucieux d'améliorer la prise en compte des demandes de la population, a donc initié une coordination petite enfance. La proposition qui a été faite par ce groupe est :

- l'animation d'un réseau intercommunal petite enfance ;
- la création d'une PMI intercommunale ;

Le diagnostic « *santé des jeunes* » (11/25 ans) réalisé en 2005 sur la ville du Blanc-Mesnil a mis en exergue des problèmes de santé liés aux déséquilibres alimentaires. En revanche, après concertation avec les professionnels de la prévention il semble plus cohérent d'agir en amont de l'adolescence. Cela a abouti par la mise en place de :

- deux projets de prévention de l'obésité :
 - coordination des professionnels impliqués à l'échelle municipale dans des projets de prévention de l'obésité (échange de savoirs, cartographie des espaces de jeux...);
 - recherche action sur alimentation, activité physique, obésité (alternance de volets d'enquête, de présentation des résultats et d'actions d'éducation pour la santé)

1.2. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif

- Participation au diagnostic municipal

2. Améliorer l'accès à la Santé des adolescents

Il a été mis en relief depuis l'origine de l'ASV et conforté par le diagnostic « *santé des jeunes* » (11/25 ans) réalisé en 2005 au Blanc-Mesnil, le besoin de lutter contre les conduites à risques des adolescents (violences contre soi et contre les autres, consommation de produits psychoactifs, absentéisme...).

2.1. Améliorer l'accès à la promotion de la santé des adolescents

- club santé : l'objectif est d'améliorer les comportements d'adolescents de 12/14 ans en dialoguant avec eux sur des questions de santé qui les préoccupent.

Il est également du ressort de la coordinatrice ASV d'accompagner la réflexion et la mise en place de projets de nouveaux à la demande.

2.2 Développer les compétences psychosociales d'adolescents

Il est prévu :

- la poursuite d'un groupe de parole adolescents « *café-débat : questions de jeunes et blablas* ». Ces cafés-débat permettent d'animer des temps de débat conviviaux sur des thématiques choisies par les adolescents. Ces derniers développent des repères en dialogue avec des adultes dans le cadre des thématiques choisies au fil des rencontres.

L'objectif de l'animation est de développer les facteurs protecteurs des participants : l'estime de soi, les possibilités de nouer des relations et un dialogue entre adolescents et avec des adultes, d'envisager leur propre situation dans un cadre plus global...

- la réflexion autour de la création d'un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Ce PAEJ aurait pour objectifs :

- d'améliorer le dépistage des difficultés rencontrées par les jeunes, et en particulier les filles, en leur offrant l'opportunité de les exposer à des professionnels des secteurs sanitaires (psychologue...) et éducatifs
- d'améliorer la prise en charge pluridisciplinaire et en réseau des problèmes rencontrés par les jeunes

Le moyen préconisé est un espace de parole, de soutien social et psychologique au fonctionnement souple qui accueille les jeunes dans le non-jugement. Il s'agirait d'un lieu mixte (accueil des adolescents de 12 à 25 ans, garçons et filles, en veillant à proposer certains horaires/services communs et d'autres différenciés). Il permettrait l'accueil des jeunes en groupe comme de manière individuelle pour un simple temps de repos, de dialogue ou un appui sur les plans sanitaire, social ou éducatif.

2.3. Soutenir les professionnels intervenant auprès de jeunes en difficulté

Le soutien aux professionnels se met en œuvre par le biais de 2 groupes de travail. L'objectif de ces groupes est de renforcer les rencontres et la communication entre les professionnels, de développer des référentiels et des réflexions collectifs sur des thématiques complexes (absentéisme, hébergement d'urgence, mariages forcés...) et de faciliter la complémentarité et la cohérence des interventions de chacun (sur la base des missions, des projets et de la prise en charge de situations).

- Groupe intercommunal d'échange de pratiques jeunes en difficultés
- Groupe de travail sur la prévention et le repérage de la souffrance psychique a été mis en place.

2.4. Améliorer l'accès aux soins des adolescents

Suite au diagnostic « *santé des jeunes* » (11/25 ans), un groupe de professionnels s'est mis en place pour affiner l'état des lieux des problèmes d'accès aux soins des adolescents et proposer des actions pour l'améliorer. Ainsi, ce groupe de travail pour l'amélioration de l'accès aux soins des adolescents propose de développer une campagne de communication et collaboration avec les professionnels de santé.

Dans le cadre de cette réflexion, il est également apparu le besoin d'une collaboration entre le Centre Municipal de santé, la CPAM et la mission locale afin d'instaurer un bilan de santé systématique des jeunes suivis dans le cadre du contrat CIVIS.

3. Améliorer l'accès à la Santé des personnes âgées

L'allongement de la durée de la vie et le vieillissement de la population amènent les professionnels de la santé à se préoccuper des personnes âgées. Bien vieillir constitue une orientation municipale. A travers l'expérience de terrain ressenti à travers le projet développé au foyer Manouchian, (problématique des travailleurs migrants vieillissants), il est proposé de recueillir les besoins et les attentes des professionnels afin de déterminer les stratégies d'actions (pistes possibles issues : bucco-dentaire, prévention des chutes, santé mentale...).

4. Améliorer l'accès à la Santé et aux droits de publics en précarité

Ces objectifs peuvent trouver place à travers ces 3 actions :

- Cartographie de l'offre de soins au Blanc-Mesnil depuis 2004 ;
- Appui à l'implantation ou maintien des professionnels de santé dans la ZUS et la ZFU ;
- Accès aux soins et droits (santé, prestations familiales, logement, emploi, démarches administratives) des résidents du Foyer de Travailleurs Migrants Manouchian ;

Cet objectif fait référence au Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration (PDAI) pour l'accueil et l'intégration des étrangers. L'intégration des étrangers est une thématique transversale que l'on trouve également traitée dans la rubrique « accès à l'emploi et formation linguistique ».

Un diagnostic sur les conditions sanitaires et sociales de vie au sein du foyer a été réalisé dans le précédent contrat de ville. Il a permis de connaître les besoins des résidents et de définir avec eux les objectifs du programme. Il convient de :

- Valoriser et renforcer les savoirs dans le domaine de la santé et des droits ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux droits des résidents et de leur entourage, et en particulier aux structures de droit commun ;
- Améliorer le bien-être des résidents en rompant leur isolement ;
- Améliorer le lien social entre les résidents et avec les autres habitants du quartier.

5. Enrichissement des pratiques professionnelles individuelles et collectives :

5.1. Favoriser la circulation de l'information

Les ASV ont développé 2 principaux outils de communication à l'intention des professionnels des domaines sanitaire, social et éducatif :

- Le site internet : <http://asv.bm.du.free.fr>
- Le *Lien*, (feuille intercommunale d'information sur projets et mission de chacun des professionnels du domaine sanitaire et social) et par l'invitation mentionnée sur chaque compte rendu.

5.2 Améliorer les pratiques professionnelles et développer la collaboration interservices par le développement de réseaux de partenaires des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs

Pour ce faire, un groupe intercommunal de professionnels d'échanges de pratiques jeunes en difficulté et un réseau intercommunal petite enfance travaillent dans ce sens (cf supra).

Il s'effectue également un travail de coordination et de régulation du fonctionnement des pôles de services et de santé (Le Blanc-Mesnil et Dugny) et de leur complémentarité.

Des formations et des thématiques sont retenues en fonction des demandes.

5.3. Soutien à l'élaboration de projets de santé par le transfert de compétences en méthodologie de projets.

Il consiste en un appui aux professionnels locaux à l'élaboration et à l'évaluation de projets de santé (ex : coordination des professionnels impliqués dans des projets de prévention de l'obésité)

5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Partenaires et territoires d'intervention

Service jeunesse : sur l'ensemble du périmètre en CUCS

Mission tranquillité et sécurité : sur l'ensemble du périmètre en CUCS

Maison des Tilleuls : Sur le grand ensemble des Tilleuls

Maison Pour Tous du Chemin Notre Dame : sur la partie nord de la ville

Maison Pour Tous Jean Jaurès : sur la partie sud de la ville

Régie de quartier : Sur l'ensemble du périmètre en CUCS

GRAJAR 93 : Sur la partie nord de la ville

La cuisine musicale : Sur la partie sud de la ville

Mission Vie des Quartiers : sur le centre de la ville

Enjeux et objectifs

A/ CITOYENNETE

Sur l'ensemble du périmètre CUCS

- Apprentissage de la citoyenneté, être acteur de sa ville en proposant des actions en direction des jeunes sur des thématiques qui les concernent : sport et culture pour tous, favoriser l'accès au logement,
- Extension du dispositif correspondant de nuit,
- Extension du club de prévention dans le sud de la ville,
- Soutenir l'action parentale,
- Renforcer le soutien à la vie associative,

PROMOUVOIR LA CITOYENNETE

Des processus de désocialisation et de désaffiliation sont à l'origine de la délinquance locale et interpellent l'ensemble du corps social. Le Contrat Local de Sécurité s'inscrit dans une démarche globale qui articule politique de prévention des risques urbains et politique de sécurisation ; il engage dans une même perspective l'ensemble des coproducteurs de la sécurité par de meilleures articulations et coordinations entre eux.

La notion de citoyenneté est attachée à l'engagement des individus dans la vie de leurs quartiers et de leur ville. L'exigence de reconnaissance de la fonction citoyenne des individus correspond à un mouvement d'avenir de nos sociétés. Exercer ses droits et assurer ses devoirs passent par un exercice de la citoyenneté : être informé, pouvoir communiquer, avoir la possibilité d'échanger et de confronter les opinions, être respecté dans sa différence.

Deux idées force guident cet axe prioritaire :

- Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain
- Le droit à l'information, l'aide et la confrontation d'opinions

INTENSIFIER LES ACTIONS D'EDUCATION

Mettre les jeunes, scolarisés ou non, au centre de nos préoccupations, c'est affirmer que leur accompagnement revêt un caractère essentiel dans le processus d'éducation et d'apprentissage des règles sociales. L'écoute, le dialogue, le rappel du civisme, l'aide aux projets sont une orientation. La mise en réseau des intervenants auprès du public jeune, les équipes enseignantes soutenues, coordonnées et en lien avec les partenaires sont la deuxième orientation. Il conviendra d'intensifier les actions d'éducation et de constituer une chaîne éducative associant l'école, les parents et tous les membres de la communauté éducative en favorisant une meilleure collaboration entre les différents adultes référents pour les jeunes, en particulier pour les plus en difficulté.

RAPPROCHER LA JUSTICE DES CITOYENS

La Justice contribue à assurer la sécurité des citoyens. Face aux mutations de la société, face aux expressions nouvelles de la délinquance, la Justice doit rendre lisible ce qu'elle entreprend et se rapprocher des citoyens. Face au sentiment d'insécurité, des réponses doivent être apportées. Les permanences du Bureau d'aide aux victimes et du délégué du Procureur s'attacheront à prendre en compte et apaiser le sentiment d'injustice qui naît de la violence subie. La résolution amiable des conflits par un Conciliateur participera d'un processus visant à « rassurer » les habitants.

Sur le nord de la ville

Organisation de rencontres et débats sur différents sujets de société, pour comprendre les transformations, entendre les habitants ; donner la parole à différentes personnalités du monde social, économique, médical, politique judiciaire..., afin de susciter du débat et favoriser la participation des habitants sur les diagnostics et réponses à apporter aux questions soulevées. (Maison des Tilleuls)

Sur le centre de la ville

Une étape supplémentaire doit être proposée aux habitants pour pérenniser un certain nombre d'initiatives sur le territoire et en développer d'autres. Par exemple, la réfection de nouveaux Locaux Communs Résidentiels de la résidence Pasteur permettra de développer d'autres activités de proximité avec les habitants.

Médiation culturelle

Les objectifs sont de faciliter l'accès à la culture à un public qui est démuné, et développer la lutte contre l'exclusion. L'idée est de découvrir des spectacles, des artistes, développer des pratiques culturelles, démystifier « la culture » pour en faire un outil de développement de la vie sociale pour les habitants de tous âges sur le territoire. Ces initiatives sont mises en œuvre en partenariat avec le Forum et l'association « Culture du cœur ».

Les initiatives parents enfants « la parentalité »

Il est proposé un cycle de découverte ou de redécouverte des lieux ressources éducatifs, de loisirs autour d'un moment convivial. Ces rencontres se veulent aussi le support de moments d'échange entre les parents autour du « métier de parents » avec ses moments de bonheur et d'interrogation. L'étape suivante est l'élaboration de projets collectifs, exemple : groupes de parole, vidéo débats autour de thèmes définis avec les parents accompagnés de professionnels en rapport avec le sujet abordé, redécouverte du plaisir de jouer ensemble aux jeux de société...

Cet ensemble d'initiatives s'inscrira dans le développement d'un réseau d'aide à la parentalité axé sur la rencontre, les échanges, le partage d'expérience et le jeu. Le mois de novembre verra notamment un rendez-vous des parents (« les bleus à l'âme ») au pôle de ressources éducatif, et un café croissant à la médiathèque jeunesse à destination des parents.

Les initiatives festives avec les habitants

Ces différents moments festifs réunissent beaucoup de personnes. Il est donc intéressant de reconduire et de développer ces initiatives.

Un travail de cohérence et de densification d'intervention sont à mener chaque été en regroupant les initiatives du services de la jeunesse de la division des sports, du cinéma, du « deux pièces cuisine » tout en favorisant l'implication des habitants.

Notamment, dès la fin juin, des temps forts à destination de la population, famille, public jeune et tout public. Chaque semaine une initiative différente sera réalisée.

Le retour d'information de la part des gardiennes de la résidence Pasteur sur l'été porte sur une diminution constatée des problèmes de dégradations, une rupture de la part des habitants avec « le sentiment d'être un quartier délaissé ».

Sur les animations en direction de la jeunesse une quarantaine de garçons et de filles ont participé aux activités proposées par les services jeunesse et sport l'été 2006. Cette forte participation

pose la question tout au long de l'année de la continuité d'un travail de proximité et des réponses que l'on souhaite apporter aux problématiques jeunesse.

Sur l'ensemble des territoires en CUCS

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH permet aux habitants de s'organiser et de prendre des décisions à la réalisation des projets de leurs quartiers. C'est un fonds qui permet de soutenir des projets d'habitants organisés en association ou en collectivité.

Le FPH permet, dans le temps réel du projet de :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide ;
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter ;
- Renforcer les échanges entre associations et habitants ;
- D'établir d'autres modes de relations entre les habitants, les élus et les techniciens.

B/ PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Sur l'ensemble du périmètre CUCS

PREVENIR LES CONDUITES DELINQUANTES OU A RISQUES

Des actions ciblées, sur un public restreint mais en voie de marginalisation seront promues pour éviter que la délinquance d'exclusion ou les conduites à risques ne s'accroissent :

- en terme d'éducation spécialisée : création du club de prévention ;
- en terme de réinsertion : parcours professionnel de 12 mois pour des jeunes en difficultés ;
- en terme de suivi et de rappel aux familles : des interventions à destination des établissements scolaires (primaires, secondaires, lycées) sont organisées.

Des mesures alternatives à la prison seront développées (TIG, mesures de réparations, stages d'instruction civique). Ces mesures visent à sanctionner mais aussi à maintenir le condamné dans son environnement social, tout en assurant plus particulièrement un suivi pour les jeunes mineurs primo délinquants.

La prévention des conduites à risques : absentéisme scolaire, toxicomanies (alcool, drogues), racket, recel, port d'armes feront l'objet de projets interpartenariaux. L'observatoire des comportements (Education Nationale) sera un outil privilégié de ces conduites en milieu scolaire.

MAITRISER LA SURETE DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Les espaces ou bâtiments publics et les transports sont souvent le théâtre de dégradations et de provocations. Biens communs, ces lieux d'échanges et de communications, nécessitent des moyens humains et techniques pour les protéger.

L'environnement urbain est parfois un vecteur de la délinquance sur un territoire. Au même titre que l'entretien des espaces publics ou des parties communes des immeubles est un facteur de sécurité pour les habitants, une ville plus sûre s'attache à la qualité de l'éclairage public (Etat, Département, Ville, Bailleurs). Des réponses appropriées devront être apportées aux inquiétudes que génère la nuit auprès des populations en milieu urbain (correspondants de nuit, sécurité des zones industrielles...). Les transports en commun, considérés comme massivement insécurisés feront l'objet non seulement d'un travail en profondeur des transporteurs eux-mêmes, d'une approche partenariale accrue avec l'Education Nationale ainsi que d'une présence régulière et dissuasive de la Police Nationale.

Programmes d'actions « citoyenneté et prévention de la délinquance »

Les actions qui seront financées dans le cadre du CUCS en matière de prévention de la délinquance répondront aux priorités définies par l'actuel contrat local de sécurité signé en 2001 et celui qui lui succédera prochainement dans le cadre des orientations départementales.

A CITOYENNETE

Sur le nord

- Mise en place de chantiers éducatifs en partenariat avec France Habitation, Orpi, EDF (GRAJAR 93)
- *Cafét' citoyenne* : ouverture en soirée d'un lieu pouvant accueillir les jeunes. Rencontre/débat autour de thèmes qui intéressent les jeunes. Construction de projets collectifs. Présence une fois par mois d'un psychologue.(Maison des Tilleuls/GRAJAR/ASV)
- Atelier d'aide aux devoirs (GRAJAR 93) sur la cité Alizard
- Travail de collaboration avec les collèges (GRAJAR 93)
- « Thé, café » au pied des immeubles (GRAJAR 93)
- Soutien et accompagnement des 19 associations de la Maison des Tilleuls agissant sur toutes les questions d'éducation, alphabétisation, apprentissage des langues, soutien scolaires, pratiques culturelles, sportives (Maison des Tilleuls)
- Rencontres et débats avec les habitants sur des sujets de société (Maison des Tilleuls)

Sur le sud

- Aide et soutien aux parents (Maison Pour Tous Jean Jaurès)
- Extension du dispositif correspondants de nuit (Régie de Quartier/CLS)

Sur le centre

- Aide et soutien aux parents (Mission développement social et culturel quartier centre)

Dans le nord et le sud

- Soutien à l'autorité parentale : Groupes de paroles (Mission Tranquillité Sécurité)
- « Il faut de tout pour faire un monde » : permettre aux enfants de mieux connaître et comprendre leur ville, notamment sur les quartiers en renouvellement urbain. L'idée est que tout le monde a sa place dans une ville. (Service enfance)
- Développement de l'accueil 12/14 ans (service enfance)

B. PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Sur le nord

- Accompagnement individuel des jeunes (GRAJAR)
- Extension du dispositif correspondants de nuit (Régie de Quartier/CLS)

Sur le sud

- Extension du dispositif correspondants de nuit (Régie de Quartier/CLS)

Sur le centre

- Elaboration d'un plan de sûreté / de la zone industrielle du Coudray (Mission Tranquillité Sécurité)

Dans le nord et le sud

- Stage de réparation pénale pour les mineurs (Mission Tranquillité Sécurité)
- Protection des équipements publics et espaces environnant (Mission Tranquillité Sécurité)
- Formation à la médiation : Anticipation et résolution des conflits (Mission Tranquillité Sécurité)

- Lutter contre les violences envers les enfants (Mission Tranquillité Sécurité / Education Nationale)

6 .LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Partenaires et territoires d'intervention

Maison des Tilleuls : sur le grand ensemble des Tilleuls

GRAJAR 93 : Sur le nord de Blanc-Mesnil

Conseil Local des Jeunes : sur l'ensemble du territoire en CUCS

Collège Descartes : sur la partie nord de la ville

Mission droit des femmes : sur l'ensemble du territoire CUCS

Enjeux et objectifs

La Ville souhaite mettre en avant cette thématique dans ce présent contrat en s'appuyant entre autre sur le travail mené par la mission droit des femmes. Cette mission développe deux axes d'actions qui sont :

- la lutte contre les violences (conjugales, au travail...) et qui englobe la problématique des droits et de l'égalité ;
- la prévention des comportements sexistes chez les jeunes publics et qui englobe la prévention de la violence dans les rapports garçons/filles.

La commission a choisi de privilégier une dynamique de réseau et de partenariats, qui permet de partager des moyens et des expériences en les proposant aux services des professionnels et acteurs de terrain.

La Maison des Tilleuls, quant à elle, poursuit ses actions de sensibilisation et ce afin de lutter contre toutes formes de discrimination. Equipement de proximité, elle compte :

- Poursuivre ses actions de formations en direction des professionnels ;
- Organiser des débats à thème ;
- Mettre en place un collectif de soutien des personnes discriminées ;
- Mettre en place une permanence juridique spécialisée dans le domaine ;
- Réaliser un recueil de témoignage avec les habitants.

Programmes d'actions thématique

Maison des Tilleuls

- **Informé, accompagner, agir contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme** : sensibilisation des acteurs (salariés et bénévoles) en développant la connaissance sur les phénomènes de discrimination.

GRAJAR 93

- Organisation de rencontre/débat, à partir du court métrage réalisé.

Conseil Local des Jeunes

- Travail sur les relations « filles/garçons ».
- Action de lutte contre le racisme.

Collège Descartes

- Travail sur les relations « filles/garçons ».

III. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

1. Concertation autour du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

La Ville du Blanc-Mesnil a souhaité associer très largement les professionnels institutionnels et autres partenaires mais également les associations et les habitants à l'élaboration de ce nouveau contrat. L'objectif est de recueillir la meilleure analyse et le meilleur diagnostic possible de terrain. La volonté est d'élaborer ensemble une stratégie (définition des objectifs et de la stratégie opérationnelle) et une coordination de travail pour l'ensemble du contrat.

Une série de rencontres a été programmée de septembre à novembre 2006 sur les différentes thématiques que doit constituer le contrat urbain de cohésion sociale.

Dans cette même volonté de concertation, des moments d'accueil seront organisés au cours desquels les enseignants et les policiers nouvellement affectés auront la possibilité de rencontrer certains des services et associations implantés dans le quartier.

2. Modalités de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

A. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage chargé du suivi du CUCS se réunira au moins deux fois par an à l'initiative et sous la présidence conjointe du maire, et du sous-préfet en présence de tous les partenaires du contrat. L'inspecteur d'académie participe au comité de pilotage.

Les comités de pilotage auront pour objet :

- de veiller au bon respect des objectifs fixés dans le contrat. Toutes les thématiques qui composent le CUCS seront abordées.
- de vérifier la réalisation des engagements des différents partenaires.
- de valider le diagnostic territoire. Annuellement, il sera fait un état des lieux des problématiques rencontrées sur chaque site de manière à ajuster les projets d'une année sur l'autre.
- d'arrêter la programmation annuelle.
- de confirmer les orientations annuelle.
- d'évoquer, le cas échéant, toutes les difficultés que rencontrerait son exécution.

Les réunions sont préparées par la direction de projet de la ville et validées en amont par le comité technique.

Le comité de pilotage se compose de :

Pour la commune : du maire, ou de son représentant, des représentants de la direction générale et des services municipaux intéressés, de la direction de projet.

Pour l'Etat : du sous-préfet, de l'Inspecteur d'académie, de la DDASS, de la DDE, de la DDTEFP, de la DDJS, du délégué départemental de l'ANPE, du commissaire chef de circonscription de police et tout autres services déconcentrés de l'Etat dont l'avis mérite d'être recueilli. De tous autres partenaires potentiellement intéressés.

Autres partenaires : bailleurs sociaux, représentants de la CAF, représentants associatifs, habitants...

Les représentants du Conseil Général de la Seine Saint Denis et du Conseil Régional d'Ile-de-France y sont conviés.

B. La programmation annuelle

Le comité de pilotage fixe les priorités. Un appel à projet est lancé courant du mois de novembre de chaque année.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

C. La convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

D. Le comité technique

Le comité de pilotage s'appuie sur le comité technique qui est composé d'agents de l'Etat, de la commune et des différents partenaires locaux impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des projets inscrits dans le CUCS. **Il doit être un lieu d'animation**, de coordination et de suivi technique du CUCS.

Le comité technique doit également avoir pour tâches :

- d'examiner la liste des opérations reconduites et émet un avis sur les demandes nouvelles après audition éventuelle des porteurs de projets ;
- de veiller au bon déroulement et à la cohérence des actions prévues dans le cadre du Contrat ;
- de définir et mobilise les moyens humains et financiers ;
- de suivre et d'évaluer les actions menées sur le territoire.

E. La direction de projet

La mise en œuvre du contrat est sous la responsabilité du chef de projet CUCS. Le chef de projet a pour objectifs d'animer et de coordonner l'ensemble du projet défini dans le contrat. Il a en charge de suivre l'évolution des projets dans sa dimension territoriale et thématique et de veiller à la cohérence des différentes actions menées par les différents partenaires.

Il assure la diffusion des appels à projets, la remontée des propositions et joue l'interface entre les services de l'Etat et de la commune.

Le chef de projet doit également :

- Veiller à la mobilisation des financements et des actions de droit commun sur les territoires concernés ;
- Participer aux comités de pilotage des différents dispositifs et à leur préparation.

Dans un souci de cohérence thématiques et territoriales, la ville du Blanc-Mesnil a fait le choix de regrouper sous une même direction « la direction du développement social et territorial » le Directeur de la Politique de la Ville, le chef de projet CUCS, les différents chargés de mission thématiques (Atelier Santé Ville, Zone Franche Urbaine, chef de projet quartier centre...) mais également l'équipe opérationnelle du Programme de Rénovation Urbaine (PRU et Gestion Urbaine de Proximité).

Un travail en étroite collaboration est mené également avec les chargés de mission Contrat Local de Sécurité et dispositif éducatif qui ne dépendent pas de cette direction.

F. Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat. L'Etat consacrera chaque année, sur **le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 316 300 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.**

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent. (Si la répartition selon la clef DSU serait plus favorable).

3. Evaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

L'évaluation du Contrat urbain de cohésion sociale revêt une importance primordiale. Elle relève d'un impératif d'efficacité et une exigence démocratique. Le suivi physico-financier et les contrôles des actions ne suffisent pas. L'évaluation doit apprécier les effets des efforts conjugués d'acteurs différents vis à vis des mêmes populations et des mêmes territoires.

A. Les principes de l'évaluation

Une définition claire des objectifs permettra de conduire une évaluation des résultats et des effets d'une politique mobilisant un partenariat complexe. L'évaluation du CUCS devra permettre de donner une cohérence à des évaluations thématiques en situant les programmes et les actions dans leur contribution au projet global territorial.

L'évaluation doit être un élément d'une politique partagée par tous les partenaires (l'Etat, les collectivités territoriales, les autres acteurs publics, les associations et les habitants). Elle a vocation à nourrir le débat public sur la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre.

L'évaluation conjointe doit permettre de corriger les orientations et les méthodes d'action de leur projet. Il revient aux responsables locaux avec le comité de pilotage de l'évaluation :

- d'associer les habitants en amont du processus d'évaluation,
- d'en faire connaître les résultats généraux sous une forme adaptée,
- d'organiser avec les habitants et leurs représentants le débat qui peut inscrire cette politique au cœur de la vie collective.

B. La mise en œuvre de l'évaluation

Dans le cadre des rencontres initiées par Profession Banlieue, les chefs de projet présents se sont accordés pour réfléchir à construire un outil d'évaluation et de suivi des actions programmées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le principe retenu est d'élaborer une grille qui permettrait à la fois d'évaluer la programmation annuelle mais également et de fait les orientations politiques du contrat. Tous les participants s'accordent à dire que les indicateurs doivent être des indicateurs pertinents, mesurables et facilement collectables.

Une grille est en cours d'élaboration avec l'ensemble des participants, elle sera une fois adoptée, annexée au présent contrat.

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune ;

- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS ;
 - Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS ;
 - Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine ;
 - Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier ;
 - Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier ;
 - Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier ;
 - Nombre de dossiers de demande de FSL ;
 - Les résultats au baccalauréat des lycées de la ville du Blanc-Mesnil par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves) ;
 - Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés ;
 - Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales ;
 - L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire nationale des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001 (voir tableau en annexe).
-